

Koutammakou, le pays des Batammariba

TOGO



Mission d'Urgence

19 au 24 octobre 2018

Rapport préparé par

Ishanlosen Odiaua, Dominique Sewane et Franck Ogou

Photo de couverture : ©UNESCO/Banlémán Kombate

Remerciements

La mission exprime toute sa reconnaissance au Gouvernement du Togo, à la Délégation Permanente du Togo auprès de l'UNESCO, au Secrétaire Général de la Commission nationale togolaise pour l'UNESCO et à la Direction du patrimoine culturel du Togo pour l'accueil et l'appui pendant son séjour au Togo. La mission apprécie également le soutien de l'UNESCO, particulièrement l'équipe de l'Unité Afrique du Centre de patrimoine mondial, pour sa mise en route.

Nous tenons plus particulièrement à remercier le Ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation, M. Guy Lorenzo pour l'audience qu'il nous a accordée.

Nous sommes également reconnaissants pour la contribution du Préfet de la Kéran, M. Douti N'Sarma Mabiba, pendant la mission.

Nous remercions également la direction générale de la météorologie nationale pour le rencontre et l'audience accordée et le partage de données de pluviométriques. Nos remerciements vont également au Dr Yves Prévost de l'ICOMOS Canada pour son appui dans l'analyse des données météorologiques.

Enfin, cette mission n'aurait pas été possible sans le Koutammakou et les Batammariba qui conservent ce riche héritage et le partagent généreusement avec le monde entier.

Résumé Exécutif

A la demande de l'État togolais, l'UNESCO a dépêché une mission d'urgence sur le site de Koutammakou suite à l'effondrement des *sikien* pendant la saison des pluies. Cette mission, qui s'est déroulée du 19 au 24 octobre 2018, a permis d'organiser des séances de travail avec des autorités à différents niveaux, des membres des communautés et des services techniques. De plus, une visite de terrain sur le site de Koutammakou a permis de se rendre de la situation dans certaines localités touchées et de faire l'état des lieux de la situation.

Les séances d'échanges avec les membres des communautés affectées étaient très enrichissantes. Ils ont exprimé leur désarroi, exposé l'étendue des dégâts et proposé des solutions. Ces échanges ont montré clairement que les communautés ne sont pas associées à la gestion du bien. De même, le préfet de la région rencontré à Kanté a dit toute son incapacité à s'impliquer davantage dans la gestion du bien à cause de l'absence de document juridique organisant le fonctionnement des différentes structures créées pourtant à cet effet. La rencontre avec le ministre en charge de la culture s'est déroulée en présence du Directeur régional de l'UNESCO, venu lui aussi présenter les activités prévues par son institution et concernant le Togo. Le ministre a montré toute sa maîtrise du dossier de Koutammakou et s'est engagé à prendre les dispositions idoines pour améliorer la situation présentée par la mission. Il a plaidé pour que l'appui de l'UNESCO soit renouvelé à son État. Les services de météorologie, après avoir aussi déploré le manque de collaboration avec le gestionnaire du site, se sont engagés à apporter leur soutien en ce qui concerne la mise à disposition des prévisions météorologiques. La mission a pris fin par la concertation entre les experts nationaux et internationaux afin d'harmoniser les points de vue et de s'accorder sur l'ossature du rapport de la mission.

La mission a pu visiter 4 villages parmi la trentaine de villages que comporte le site. Elle a pu constater que le manque d'une base de données et d'un inventaire complet des attributs qui contribuent à la Valeur universelle exceptionnelle du site pouvait nuire à sa bonne gestion. Il s'agit : (i) du manque de situation de référence ; (ii) d'un suivi insuffisant qui ne permet pas de déterminer cause et effet. Il est donc urgent d'établir un inventaire complet du site et de mettre en place un suivi afin d'éviter la perte de sa Valeur universelle exceptionnelle. En l'absence d'une situation de référence fiable et de l'insuffisance du dispositif de suivi de conservation, il n'a pas été possible aux experts de déterminer si les dégâts portés à l'attention de la mission ont été entièrement causés en 2018.

L'urgence à court terme est la reconstruction, partielle ou complète, des « maisons mères » de Koutougou, de Nadoba et de Warengo, qui devraient être utilisées pour les rites d'initiation de février 2019. La mission souligne, à court terme, le besoin d'apporter un soutien financier aux travaux de rénovation de ces « maisons mères » avant ces cérémonies d'initiation en février 2019.

Le plan d'intervention d'urgence élaboré par la mission se trouve ci-dessous :

Action	Echéance	Responsabilité		Cout
		Partenaires potentiels	Action	
Immédiat				
Assistance sociale aux personnes affectées par les dégâts, surtout celles qui ont perdu totalement leurs maisons	Avant déc. 2018	Gouvernement du Togo (GvT)	Gouvernement du Togo (GvT)	Budget national
Finalisation du plan de gestion et de conservation et inclusion d'un plan de gestion des risques et mise en œuvre des plans	Avant avril 2019	GvT/UNESCO/FPMA	Min. Culture/DPC	\$ 10 000
Elaboration d'une cartographie de l'inventaire des <i>sikien</i> sur l'ensemble du site, non affectées et affectées, en fonction du type de dommages (destruction partielle ou totale)	Deux phases : 1. Affectés Janvier 2019 2. Reste du site : avril 2019	GvT/UNESCO/FPMA	DPC/EPA	\$50 000
Projet Communautés et gestion du site (association communautaire pour la protection et la promotion des <i>sikien</i> , formation des communautés à la gestion des risques, formation des guides, sensibilisation, mise en place de pépinières de plantes)	Janvier 2019	GvT/UNESCO/FPMA	DPC, EPA, SPCK	\$155 000
Reconstruction et/ou restauration des maisons mères (44 maisons ¹ x 1.5 millions FCFA) En phases, en fonction de périodes des cérémonies d'initiation	Avant Fév. 2019	GvT/UNESCO / autres partenaires	Communauté, DPC, SCPK	\$114 000
Renforcer les effectifs du SCPK pour renforcer l'équipe de gestion (comptable fonctionnaire, 1 conseiller culturel, 2 animateurs, 1 architecte)	Avant avril 2019	GvT	GvT	Budget national
Installer un système d'alerte précoce (station météorologique sur le site afin d'évaluer les risques liés à la météorologie), en collaboration avec les services de météorologie	Avant les pluies de 2019	GvT/DGMN/FPMA	DGMN	Budget national
Canaliser l'écoulement des eaux autour des <i>takienta</i> qui se trouve aux pieds des collines	Avant les pluies de 2019	Services forestiers, communautés	Communauté	
Moyen terme				
Rétablir le couvert végétal dans les zones en bas de collines et créer des périmètres protégés de reboisement des essences telles que : <i>Prosopis africana</i> , <i>Anogeisus leicarpus</i>	Avant juin 2019	MAB ?? PNUD ? MinEnv	Services forestiers, communautés	Budget national
Elaborer les plans d'aménagement et les schémas directeurs d'aménagement de la zone	Avant juin 2019	MAB ?? PNUD ? MinEnv		
Engager la recherche sur les matériaux de construction et l'architecture tammari en vue d'améliorer l'habitat	Début avant juin 2019	GvT, UNESCO, FPMA,	CCL, EAMAU	Budget national + \$15 000
Inventaire des attributs qui contribuent au VUE du paysage tammari y inclut la cartographie	Avant déc. 2019	GvT	SCPK, DPC	Budget national

D'autres recommandations de la mission sont :

A l'UNESCO :

- D'appuyer la reconstruction de quelques maisons mères pour les rites de février 2019 ;

¹ Chiffres à vérifier

- d'appuyer la mise en œuvre du projet pour l'implication des communautés dans la gestion du bien.

A l'État partie de Togo:

- demander à l'UNESCO une mission de suivi réactif pour évaluer l'état de conservation du bien
- renforcer la coopération entre les différents services déconcentrés et déconcertés concernés par la gestion d'un bien du patrimoine mondial. L'équipe des experts recommande en outre la création d'un comité national du patrimoine mondial ;
- renforcer les capacités techniques de l'équipe de gestion et améliorer le fonctionnement du comité de gestion du bien.
- entreprendre des activités pour la reconnaissance et la valorisation de l'architecture *otammari*.

Acronymes

CNPC	Commission nationale du patrimoine culturel
CPM	Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
DGMN	Direction générale de la météorologie nationale
DPC	Direction nationale du patrimoine culturel
FPMA	Fonds du patrimoine mondial africain
GvT	Gouvernement du Togo
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
SCPK	Service de conservation et de protection de Koutammakou
VUE	Valeur universelle exceptionnelle

Table des matières

Remerciements	4
Résumé Exécutif	5
Acronymes	8
1. Contexte de la mission.....	11
1.1 Historique de l'inscription du bien	11
1.2 Critères d'inscription et Valeur Universelle Exceptionnelle	12
1.3 Justification et activités de la mission	13
2. Politique de gestion et de conservation du bien	14
2.1 Cadre législatif.....	14
2.2 Cadre Institutionnel.....	14
2.3 Cadre de gestion	14
3. Koutammakou, le pays des Batammariba	15
3.1 La <i>takienta</i> et son importance.....	15
3.1.1 Caractéristiques de la <i>takienta</i>	16
3.1.2 L'immatérialité de la <i>takienta</i>	18
Les autels d'une Vieille <i>takienta</i> ou « <i>takienta</i> mère ».....	19
L'autel individuel ou <i>dicimpo</i>	20
Les <i>dicimpo</i> de mères défuntés	20
4. Identification et évaluation des points de la visite du site	20
4.1 Les dommages constatés sur le site	20
4.2 Actions entreprises par les autorités togolaises	21
4.3 Diagnostic de possibles causes d'effondrement des <i>sikien</i>	21
Pluies abondantes.....	22
Diminution dans le niveau d'entretien des bâtiments.....	26
Changements dans l'occupation des terres et les pratiques culturelles	27
4.4 Impact général des dommages sur le plan culturel	27
5. Identification des risques et plan d'intervention d'urgence	28
5.1 Identification des risques	28
5.2 Plan d'intervention d'urgence.....	29
6. Evaluation du plan de gestion 2016-2026.....	30
7. Recommandations générales.....	33
7.1 A court terme.....	33
7.2 A moyen terme.....	34
7.3 A long terme.....	35
Références	37
ANNEXES.....	38
Annexe 1 : Termes de référence de la Mission.....	39
Annexe 2 – Equipe de la mission	41
Annexe 3 – Programme de la mission	42
Annexe 4 : Personnes rencontrées	43
Annexe 5 : Liste de présence réunion a Nadoba – Matin du 21 octobre 2018	44
Annexe 6 : Liste de présence réunion a Nadoba – PM du 21 octobre 2018	46

Annexe 7 : Compte rendu des réunions avec la communauté et les autorités togolaises	48
Annexe 8 : Rapport du Conservateur du site (2 nov 2018)	52
Annexe 9 : Arrêté N° /MC/CAB du 03 mars 2004 portant composition et attributions du Comité de gestion du Koutammakou	54
Annexe 10 : Arrêté No 15 du mai 2018 portant création du service de conservation et de promotion du Koutammakou (SCPK)	56
Annexe 11 : Autels d'une vieille takienta de Kounadakoua : aperçu de la dimension spirituelle	59
Annexe 12 : Construction d'une takienta : Otammari et Ommari	63
Annexe 13 : Le rituel funéraire du <i>tibenti</i> à la vieille <i>takienta</i> d'un <i>kounadakoua</i>	66
Annexe 14 : Photos de la mission	67



La physiographie de Koutammakou les limites sur l'image sont indicatifs (Google Earth, année),

1.2 Critères d'inscription et Valeur Universelle Exceptionnelle

Koutammakou (les pays des Batammariba) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (v) et (vi).

Critère (v) Le Koutammakou est un exemple exceptionnel de système de peuplement traditionnel qui est toujours vivant et dynamique, soumis à des systèmes et pratiques traditionnels et durables, et qui reflète la culture singulière des Batammariba, notamment les maisons à tourelles « *takienta* ».

Critère (vi) Le Koutammakou est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et le paysage, tel qu'il se manifeste dans l'harmonie entre les Batammariba et les ressources naturelles environnantes.

La zone du Koutammakou est d'une valeur universelle exceptionnelle en raison de l'association des caractéristiques culturelles suivantes : pour la tradition de construction des hautes maisons à tourelles en terre, que l'on ne trouve que dans cette région du nord du Togo et du Bénin.

Le Koutammakou est un paysage évolutif vivant représentatif des traits d'une société agricole travaillant en harmonie avec le paysage et où la nature sous-tend les croyances, les rites et la vie quotidienne. Dans ce paysage évolutif, on constate un cycle de vie de ces bâtiments en terre : construction, abandon, destruction et reconstruction sur les ruines. Le maintien des maisons à tourelles exige la perpétuation des traditions locales de

construction et l'utilisation de matériaux locaux. L'environnement naturel a pâti d'une certaine surexploitation et il devient de plus en plus difficile de trouver suffisamment de bois pour de nouvelles maisons à proximité des villages.

Le paysage du Koutammakou est un reflet authentique d'un mode de vie particulier. Aucun élément du paysage n'est très ancien ; le paysage dans son ensemble reflète plutôt des procédés et des pratiques qui perdurent depuis des siècles.

1.3 Justification et activités de la mission

L'UNESCO a organisé une mission d'urgence à la demande de l'Etat partie de Togo concernant de dégâts sur le site du patrimoine mondial, Koutammakou : le pays des Batammariba. Pour répondre à l'urgence décrite, l'UNESCO a monté la semaine du 8 octobre 2018, une équipe de trois experts internationaux pour mener la mission, en collaboration avec trois experts nationaux et un photographe professionnel.

La mission d'urgence s'est déroulée du 19 au 24 octobre 2018 pour faire une évaluation des dégâts qui auraient été causés par les pluies d'août 2018 aussi bien sur les *sikien* (singulier : *takienta*) et par extension sur le patrimoine immatériel des communautés locales, mais aussi d'évaluer les facteurs de risques sous-jacents. La mission était chargée de mettre en place une méthodologie d'identification, d'évaluation puis de réduction des risques avec pour objectif la restauration des *sikien* affectées et la préservation des *sikien* de manière générale. Les termes de référence de la mission, ainsi que la liste de l'équipe de la mission, sont présentés dans les Annexes 1 et 2.

Du 20 au 24 octobre 2018, la mission a mené les activités suivantes :

1. Effectuer une visite sur le site, le 21 octobre 2018, afin de :
 - localiser, évaluer et documenter l'ampleur des dégâts causés par les pluies sur les *sikien*² endommagées, en précisant le nombre de bâtiments affectés et en effectuant un diagnostic des dommages rencontrés sur ces derniers
 - mener des consultations avec les communautés locales affectées pour comprendre les impacts des dégâts sur la valeur universelle exceptionnelle du site ;
 - déterminer les autres causes possibles de l'effondrement des Takienta.
2. Mener des consultations avec les autorités locales et nationales afin de réunir toutes les informations disponibles sur l'état de conservation du bien et sur les éventuelles actions déjà entreprises et/ou prévues sur le site. Il s'agit d'une :
 - A. Réunion avec M. Douti N'Sarma Mabiba, Prefet de la Kéran le 22 octobre 2018 ;
 - B. Réunion avec le Ministre de la Culture et de la Communication, M. Guy Lorenzo, et le Directeur du Bureau régional multisectorielle de l'UNESCO à Abuja, M. Yao Ido, à Lomé le 23 octobre 2018 ;
 - C. Réunion avec la Direction Générale de la Météorologie Nationale à Lomé, le 23 octobre 2018.

Le compte rendu des réunions tenues est présenté dans l'Annexe 7.

Le photographe de la mission s'est rendu pour la deuxième fois sur le site du 25 au 27 novembre 2018 pour une documentation photographique supplémentaire.

² *Takienta* – (singulier); *sikien* (pluriel)

2. Politique de gestion et de conservation du bien

2.1 Cadre législatif

Le cadre législatif qui protège le site est établi par la loi générale N° 90-24 du 23 novembre 1990 portant protection du patrimoine culturel du Togo. D'autres textes juridiques et administratifs qui protègent le site sont :

- l'arrêté N°124/MC/CAB du 1er octobre 2003 fixant les limites géographiques du site et déterminant les composantes du Koutammakou
- Les arrêtés n° 010/MJS/CAB du 17 juillet 2003 n° 012/MC/CAB du 28 octobre 2004 portant inscription des sites et monuments sur la Liste nationale des biens culturels ;
- l'arrêté du Ministre de la Culture de 3 mars 2004 « portant composition et attributions du Comité de gestion du Koutammakou » (Annexe 9)
- Le Décret n° 2009-175 du 12 août 2009 portant établissement d'un inventaire général du patrimoine culturel du Togo ;
- Le Décret n° 2010-173/PR du 15 décembre 2010 relatif à la commission nationale du patrimoine culturel ;
- La Politique culturelle du Togo approuvée par le Décret 2011- 046/PR du 30 mars 2011 ;
- l'Arrêté no 015/MCCSFC/CAB/18 du 17 mai 2018, « portant création du service de conservation et de promotion du Koutammakou » (Annexe 10)

2.2 Cadre Institutionnel

Au niveau national, la gestion du Koutammakou est sous le mandat du Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique à travers la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) en collaboration avec la Commission Nationale du Patrimoine Culturel (CNPC). Le mandat national est appuyé au plan régional par la Direction Régionale de la culture de Kara, le service déconcentré du Ministère ; et au niveau préfectoral par la préfecture et ses services techniques déconcentrés.

Le Service de conservation et la promotion du Koutammakou est effectif depuis 2004 mais le texte juridique y relatif n'a été signé qu'en mai 2018. A date de la mission, le personnel du service était : le conservateur, une secrétaire, un comptable et le guide du musée communautaire qui sert aussi comme gérant de la boutique d'objets de souvenir. Ce qui rend difficile son fonctionnement sur le terrain. Le Service conduit les activités de gestion du site en liaison avec les chefs de cantons et les chefs de villages.

2.3 Cadre de gestion

Le cadre de gestion de Koutammakou est établi par le plan de gestion 2002-2012 qui a été élaboré pendant la préparation du dossier de nomination. Une révision du plan de gestion a eu lieu en 2015 avec le soutien de l'UNESCO. Le plan de gestion 2016-2026, issu de cet appui, reste toujours un document provisoire car il n'a été validé ni au niveau national, ni par le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS.

La mission a remarqué le manque d'information de référence et de suivi dans la gestion du site. Il y a un manque d'inventaire ou de documentation sur le site. Ceci malgré le début des efforts en 2008³ et 2014⁴ pour cartographier et inventorier le site.

De plus du cadre de gestion formelle mise en œuvre à travers le SCPK, la gestion quotidienne du site est largement assurée par le système traditionnel qui se passe au niveau des villages et des clans. Ce système est défini en fonction des règles spirituelles et des règles traditionnelles de gestion de la société *tammari*. Cette gestion allie pouvoir, responsabilités, et contre-pouvoirs qui permettent à chacun de trouver sa place et de pouvoir utiliser les ressources naturelles en respectant les autres hommes, les autres clans et le milieu naturel. La gestion traditionnelle s'organise à plusieurs niveaux :

- la codification de la société *tammari* où chaque membre d'un clan, d'un lignage a conscience de son identité et de son rôle dans la protection et la survie de tout le Koutammakou ;
- le respect de la loi foncière traditionnelle d'après laquelle la terre constitue un bien appartenant tout d'abord aux esprits du lieu, puis à la communauté dans son ensemble.
- la réglementation et la gestion traditionnelle du territoire par les *Katenkaya*, les prêtres de la terre, de la répartition des espaces cultivables, appartenant à la communauté et non à des individus. Outre leur rôle religieux, ils ont la responsabilité de la répartition des terres. Une particularité est que le gestionnaire d'un terroir est toujours d'un autre clan que celui qui l'utilise et que cette situation est réciproque. Par contre, les arbres présents sur un terroir « appartiennent » au *Katenkaya* qui en assure la gestion pour l'autre clan, et celui-ci assure la répartition équitable des produits récoltés (Néré, Karité, Baobab) à l'intérieur de son propre clan. Cette particularité permet d'éviter de nombreux conflits et tout excès d'utilisation des ressources du terroir.

3. Koutammakou, le pays des Batammariba

3.1 La *takienta* et son importance

Le mot *takienta* signifie littéralement : « celle qui garde ». Elle est à la fois temple et refuge fortifié. Autrefois, elle préservait ses habitants des attaques d'ennemis, qu'ils repoussaient de leurs flèches lancées par les meurtrières creusées dans les murs. Sa vocation essentielle est de maintenir ses liens avec les morts enterrés au cimetière et les puissances de la terre par d'invisibles réseaux souterrains, réactivés lors des grands rituels initiatiques. Le plus grand malheur pour un Otammari est la destruction de la Vieille *takienta*, de clan, de lignage (*kwaba*) ou de segment de lignage (*kounadakoua*). Aussi veille-t-il à effectuer tous les ans après les pluies les réfections nécessaires, car selon les Batammariba : « une *takienta* régulièrement 'renouvelée' est une *takienta* vivante ». Le maintien des maisons à tourelles exige la perpétuation des traditions locales de construction et l'utilisation de matériaux locaux. La durée de la construction d'une *takienta* dépend de sa taille et de la disponibilité des matériaux.

³ Le soutien du Japon en 2008, dans le cadre d'un projet de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des Batammariba du Koutammakou, une publication sur les aires sacrées a été lancé.

⁴ Avec le soutien de la Commission nationale de la francophonie, en 2014, le Ministère chargé de la culture a élaborer un inventaire des composantes majeurs du site.

Aujourd'hui, les jeunes gens souhaitent allier confort et tradition. Ils vivent le plus souvent en famille dans des cases « en dur » de forme carrée recouvertes de tôle, construites à côté de leur *takienta*, où sont célébrées les cérémonies (en particulier dans une Vieille takienta de clan ou de lignage) à l'entretien de laquelle ils réservent tous leurs soins. Certes, en 2018 la plupart des jeunes gens (entre 20 et 30 ans) ont été scolarisés, plusieurs d'entre eux ayant atteint un niveau universitaire. Mais tout en s'intégrant à la vie moderne, ils n'ont en rien renoncé à ce qui représente pour eux leur fondement culturel : leur *takienta*. Néanmoins, ils sont unanimes à dire que la *takienta* ne disparaîtra jamais au Koutammakou - les *sikien* servent d'abris aux autels d'ancêtres et aux différentes cérémonies initiatiques et funéraires, car elles représentent la valeur de l'âme des Batammariba.

3.1.1 Caractéristiques de la *takienta*

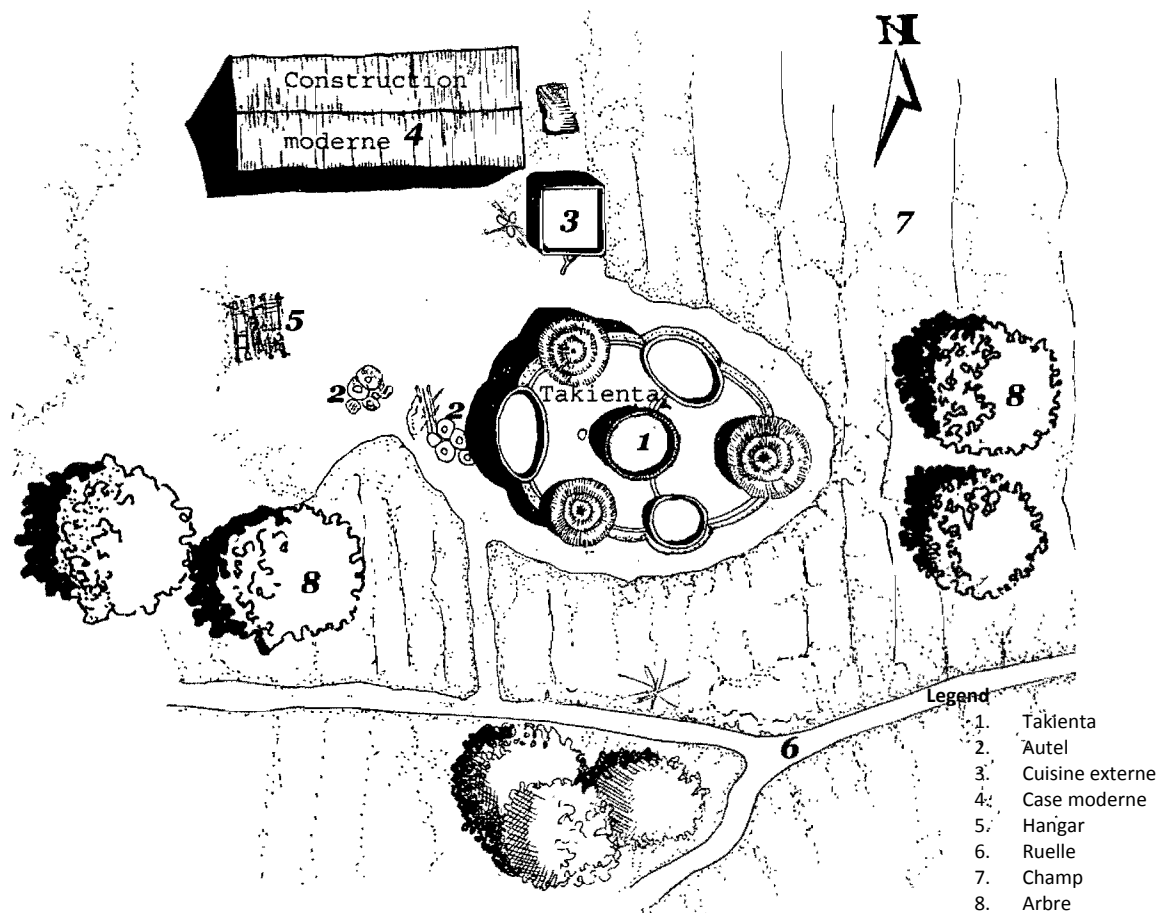
La *takienta* (pluriel : *sikien*), la demeure traditionnelle d'un Otammari⁵, est un bâtiment en terre crue. Elle est caractérisée par des tourelles délimitant deux niveaux de l'habitat. Les principaux matériaux de construction de la *takienta* sont :

- la terre, pétrie avec de la paille, utilisée pour les fondations et les murs. Pour la terrasse, elle est mélangée à du sable ;
- la terre de termitières, utilisée mêlée avec de la paille pour façonner les greniers ;
- le bois coupé dans les forêts ou les montagnes, qui sert de charpente et de structure porteuse de la terrasse ;
- la paille, pour la toiture des tours et des greniers,
- la décoction des cosses de néré (*parkia biglobosa*) et l'eau de beurre de karité (*parki butyrospermum*), qui sert de matériau d'étanchéité des surfaces exposées aux intempéries.

Les murs de terre sont façonnés à la main, par couches successives d'environ 30 cm de hauteur, jusqu'à une hauteur d'environ 3.6 mètres. Un temps de séchage de quelques jours est nécessaire entre la mise en œuvre de chaque couche. Les parties les plus hautes de la construction comportent environ 12 couches. La forme conique des murs leur assure une grande stabilité et permet de réduire leur épaisseur, qui varie de 25 cm à la base à seulement 12 cm en partie supérieure. L'édification de la *takienta* débutant à la fin de la saison des pluies (souvent novembre), peut durer entre 4 à 6 mois, selon la complexité de la structure.

Le travail de construction est réparti entre les hommes et les femmes. Les hommes, reconnus comme maîtres maçons, sont responsables pour monter le bâtiment - la fondation, l'élévation des murs des tourelles, la mise en place des planchers, la construction de la charpente-couverture et les greniers. Les femmes, outre l'approvisionnement en eau durant la construction, s'occupent des travaux de finition de la *takienta*. Ce sont elles qui rendent en réalité la *takienta* véritablement habitable par les travaux de finition notamment le crépissage des murs, le damage du sol et la décoration. Les jeunes filles sont impliquées dans l'exécution de ces différents travaux, apprenant ainsi par imitation le savoir-faire.

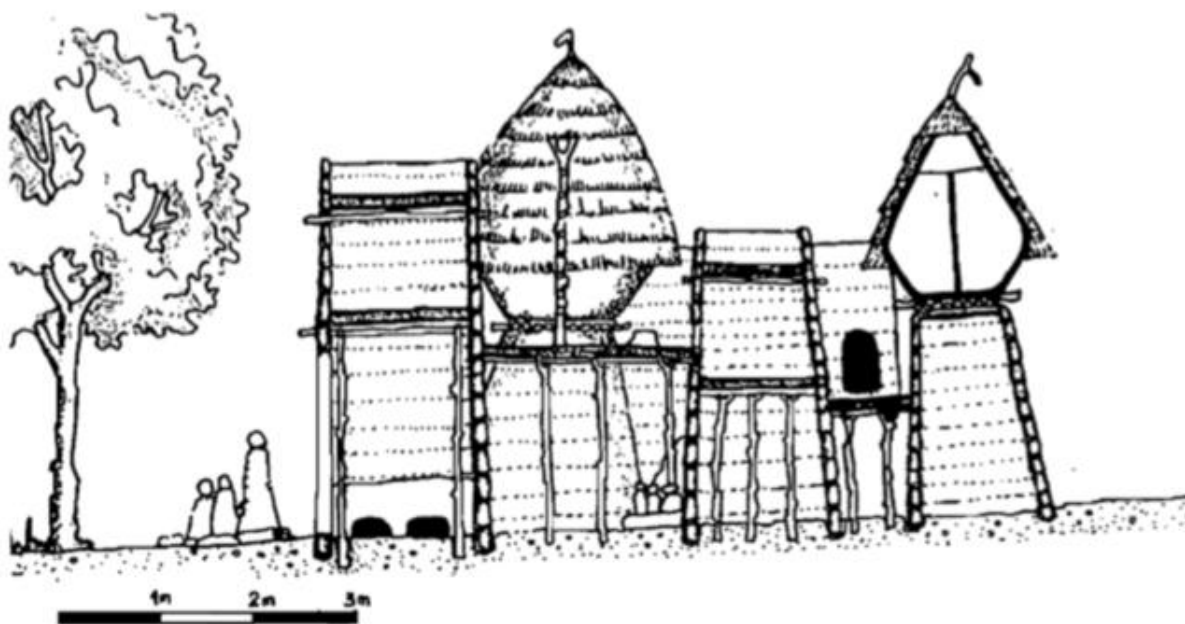
⁵ *Otammari* = Individuel, singulier ; Batammariba = groupe, pluriel



Plan de masse d'une concession du Koutammakou. D'après Amoussou, G. K. 2007

De plus, de par son importance culturelle et spirituelle, la *takienta* est un espace pour la vie quotidienne. Elle abrite des dépendances telles que les grands greniers masculins et féminins situés sur le haut des tours encadrant la façade. La façade principale de la *takienta* est toujours orientée vers l'ouest, direction prise par les défunts. Elle est divisée en deux parties correspondant aux tours nord et sud qui encadrent la façade.

La tour nord est principalement destinée à la femme. Cette tour désigne les premiers ancêtres du Koutammakou qui seraient venus du nord, par vagues successives. Elle soutient le grenier féminin dans lequel l'épouse entrepose légumes et céréales cultivés autour de la maison ou glanés dans les champs - haricots, voandzou, noix de karité, épis de sorgho – dont elle fait du beurre, des beignets ou d'autres plats cuisinés vendus au marché. On retrouve par ailleurs, dans la pièce du bas, la cuisine.



Coupe d'une *takienta* à Koutammakou. D'après Amoussou, G. K. 2007

La tour sud est principalement destinée à l'homme. De grandes poteries ainsi que de précieux objets rituels ou de guérison y sont conservés, tenus à l'écart des femmes et des enfants. La tour du sud soutient le grenier mâle, qui a la forme d'une immense poterie, où sont conservés du sorgho, mil blanc, fonio, et objets rituels tels que l'arc d'un défunt, une corne de guérison, soustraits à la vue des femmes et des enfants, en raison, là aussi, de l'énergie mortifère qu'ils dégagent.

Pendant longtemps, le troupeau de bovins a été gardé pour la nuit dans la pièce du bas. Ils réchauffaient les murs de leur haleine. De nos jours encore, le petit bétail est rassemblé à l'arrière de la tour, tandis que les poulaillers – de grands paniers ovales – sont placés au bas de la tour du nord. Ces animaux, utilisés pour les sacrifices lors des rituels, ont sérieusement souffert des intempéries. D'autres informations sur la *takienta* se trouvent dans les Annexes 11, 12, 13.

3.1.2 L'immatérialité de la *takienta*

Dans un village, la Vieille *takienta* du premier ancêtre est sacrée et tient une place très importante dans la culture *tammari*. Elle est reconstruite sur les mêmes fondations et préserve le plus ancien autel de l'ancêtre.

Au second plan se trouvent les « *takientas* mères » de chaque clan (demeures des fils du premier ancêtres) où ont lieu les initiations des jeunes garçons du clan. A cette *takienta* est associée une autre *takienta*, tout aussi importante, mais qui peut changer d'emplacement où ont lieu les initiations des jeunes filles : le *Dikuntri*. Le sous-groupe des Basoruba (présent dans les cantons de Warengo et de Nadoba) ne célèbre que le rituel initiatique des jeunes garçons : le *Disori*. Au troisième plan se trouvent les « *takientas* mères » des lignages (*kwaba*) et segments de lignage (*kounadakoua*) tout aussi importants dans la vie quotidienne d'une famille.

Le *kounadakoua* (tuer le bœuf ensemble) regroupe les *sikien* de frères mariés autour de la *takienta* de leur père ou frère aîné. Cette maison porte le titre de *Vieille Takienta* parce

qu'elle possède un autel ou *lecimpo* de mère remontant à la quatrième génération, pôle de l'unité du *kounadakoua*, ainsi que des autels d'ancêtres appartenant au lignage paternel, remontant eux aussi à la quatrième génération. À la mort du père, cette *takienta* est héritée par le fils benjamin. Il est toujours difficile de distinguer avec précision entre les autels car, pour éviter la malveillance d'étrangers, le maître de maison ne révèle leur identité qu'à ses fils. Les *lecimpo* d'épouses et de mères se trouvent en principe à l'extérieur, car elles viennent d'autres clans ou villages. Quant aux autres fils « ils vont construire ailleurs leur maison » à leur mariage, pas nécessairement à proximité : l'éloignement garantit une entente à long terme entre frères. Bien que leurs *sikien* soient bâties sur le même modèle que celle du père, elles sont considérées comme de simples maisons d'habitation : chez elles ne réside pas le vieux *lecimpo* de mère, ni les autels de très anciens ancêtres préservés dans la pièce du bas, appelée *kounamounkou*.



Takienta avec des autels coniques (*lecimpo*) des « mères » de la troisième ou quatrième génération. Les autels coniques plus petits sont les autels (*lecimpo*) personnels de membres de la *kwaba* ou du *kounadakoua*, qui n'habitent pas nécessairement la *takienta* (©UNESCO/Banléman Kombaté)

Les autels d'une Vieille *takienta* ou « *takienta* mère »

Dans une Vieille *takienta*, la pièce du bas est la demeure des morts. La tour centrale est appelée « maison des ancêtres » parce que sur la paroi faisant face à l'entrée, a été modelée d'étroits autels, en forme de boudins de terre verticaux d'une vingtaine de centimètres : les *yeboduo* (singulier *libodueni*). Selon le statut de la Vieille Takienta – de clan ou de lignage – un *libodueni* peut remonter à la quatrième ou à la dixième génération.

Dans une vieille *takienta* de lignage ou de segment de lignage, il est d'usage de les raser au terme de quatre générations, afin de procéder à la reconstruction ou « renouvellement » de la *takienta*. On dit alors que le fils « efface les paroles du père pour les remplacer par les

siennes ». Sur la paroi lisse de la tour, il ne tiendra plus compte que des morts dont il gardera le souvenir.

L'autel individuel ou *dicimpo*

Sur le pourtour de la tour sont élevés des autels de terre de forme conique et de hauteur variable, où résident les souffles de morts « revenus » chez les enfants de la nouvelle génération. Ils sont désignés sous le terme de « *dicimpô* » ou *diyuan*i (souffle, âme). Tout vivant possède son *dicimpo* personnel, un autel de terre creusé d'une cheminée qui s'enfonce idéalement dans la terre pour se relier à la tombe de l'ancêtre (Voir l'Annexe 11 pour plus de détails.).

Les *dicimpo* de mères défuntes

Les *dicimpo* des mères défuntes, réceptacles de leur âme, sont élevés à l'extérieur de la *takienta* sur un promontoire. A la Vieille *takienta* d'un lignage ou d'un clan, le plus ancien de ces *dicimpo* de mères est l'objet d'égards particuliers, car il est considéré comme le « fondement » du lignage ou du clan.

Les cérémonies célébrées périodiquement sur ces autels sont conduites par les anciens d'une famille, s'il s'agit d'une « petite » *takienta* mère (segment de lignage), ou par un *oboya* (responsable de grand rituel) s'il s'agit d'une « Grande » *takienta* mère de clan. Guides pour la jeunesse, les *baboyama* (pluriel de *oboya*) incarnent les qualités de bravoure, de discrétion et de maîtrise de soi auxquelles est formé un Otammari dès l'enfance : un « brave » doit être prêt à risquer sa vie pour défendre sa *takienta*, gardienne de ses autels, garantissant ainsi la survie de ses descendants. On comprend alors à quel point la destruction de ses autels peut affecter un Otammari, qu'il s'agisse d'un *liboduo* (sur la tour centrale), d'un *lecimpo* (autel individuel), ou d'un *dicimpo* (autel de mère défunte).

4. Identification et évaluation des points de la visite du site

4.1 Les dommages constatés sur le site

La mission n'a pas pu obtenir les données fiables pour faire une analyse profonde sur la proportion de dégâts par rapport au total parce que :

- l'inventaire des attributs du site, notamment les *sikien* (dont les « maisons-mères ») n'est pas complet donc il n'y a pas de situation de référence ;
- le suivi du site est insuffisant, ce qui ne permet pas de déterminer cause et effet .

Pour apprécier l'étendue des dégâts, la mission a visité les villages de Bassamba, Warengo (canton de Warengo); Pimini et Nadoba (canton de Nadoba).

Il a été constaté des maisons partiellement ou complètement détruites. Les maisons sont considérées complètement détruites lorsqu'il s'agit d'un effondrement complet et partiellement détruites quand elles ont perdu deux ou trois tourelles et/ou pans de façades, en plus des dalles qui se sont écroulées. Selon la population, les dégâts causés par les pluies ont entraîné des pertes de vivres qui étaient stockées dans les greniers et des animaux qui ont été tués. Le conservateur du site n'a pas pu donner une estimation de ces pertes. La mission a aussi constaté les objets sacrés détruits ainsi que les autels qui abritent les mânes des ancêtres des Batammariba. Certains matériaux comme les fourches et les traverses pourront être récupérés. Cependant, les morceaux de bois qui renforcent la structure des

dalles sont complètement abîmés et ne peuvent pas être récupérés. Certains membres de la communauté ont aussi soulevé le vol des animaux suite à la destruction des *sikien*. La mission a également relevé le fait que l'environnement naturel porte des traces des dégâts, notamment l'érosion du sol par l'action de l'eau. De plus, les habitants ont soulevé la perte de quelques champs.

Selon une estimation partagée par le conservateur du site au début de novembre 2018, un total de 587 *sikien* ont été affectées (partiellement ou totalement détruites) sur un total de 1,801 *sikien* estimées, soit 32% de *sikien*. Parmi ces 587 *sikien*, il y a 44 grandes *sikien* ou « maisons mères » affectées dont 17 qui devaient abriter les rites initiatiques en février 2019. Ces *sikien* se trouvent non loin des bosquets qui abritent les sanctuaires *Fawaafa* et parfois *Fakûntifa* qui portent aussi des marques des dégâts. On compte parmi les *sikien* partiellement détruites « la *takienta* de l'UNESCO » à Bassamba, construite en 2007 avec le soutien de l'UNESCO, et le musée à Nadoba. La mission souligne que ces données (Annexe 9) ont été recueillies par le Service de Conservation du site, sur témoignage de la population et non sur une vérification ou enquête de terrain et qu'un inventaire des *sikien* est prévu par le Service de Conservation en décembre 2018. Compte tenu de l'absence d'une situation de référence fiable et de l'insuffisance du dispositif de suivi de conservation, il n'est pas possible de terminer si les dégâts portés à l'attention de la mission ont été entièrement causés en 2018.

Estimation de nombre total des <i>sikien</i>	1,801	
Estimation de nombre total des <i>sikien</i> affectées	Partiellement	Totalement
	421	166
Nombre de maisons mères détruites	44	

Tableau 1: Résumé de dégâts (source : conservateur de site, novembre 2018)

4.2 Actions entreprises par les autorités togolaises

La mission a été informée des actions entreprises par les autorités togolaises depuis août 2018, suite aux intempéries. Il s'agit, entre autres, de :

- La fermeture du musée communautaire et déplacement des objets ;
- Le déplacement du conservateur sur les lieux accessibles : Nadoba, Bassamba, Pimini, Warengo pour le constat et soutien moral aux sinistrés ;
- L'instruction du Ministre pour que le conservateur du site fasse l'état des lieux, et des dégâts;
- Un compte rendu du Ministre chargé de la culture au Premier Ministre et au Président de la République Togolaise ;

Selon la Direction de patrimoine culturel, d'autres missions et actions d'assistance sont prévues par les autorités avant la fin de l'année 2018.

4.3 Diagnostic de possibles causes d'effondrement des *sikien*

La mission a identifié trois facteurs qui auraient pu contribuer à, ou causer l'effondrement des *sikien* :

1. des pluies abondantes, qui pourrait être liées à des perturbations climatiques ;

2. la diminution dans le niveau d'entretien des bâtiments, qui pourrait être liée à des changements dans le mode de vie des populations ;
3. des changements dans l'occupation des terres et les pratiques culturelles.

Pluies abondantes

Selon les personnes consultées lors des réunions sur le site, des pluies abondantes en juillet et août 2018 auraient été la cause directe de l'effondrement des *sikien*. Le site a déjà connu d'autres événements de pluies abondantes qui ont endommagé les *sikien*, notamment en 2009⁶. Un soutien de la fondation Prince Klaus, à travers son programme Cultural Emergency Response, a alors permis en 2011 de réhabiliter 21 *sikien* endommagés par les pluies de 2009. La mission n'a pas reçu d'indications quant au nombre de *sikien* affectées.

Afin de tester l'hypothèse que le site aurait subi des pluies abondantes en juillet et août 2018, soit par leur intensité ou leur durée, nous avons analysé les données pluviométriques fournies par la Direction générale de la météorologie nationale (DGMN).

Nous avons utilisé les données journalières fournies par la DGMN pour Mango (59 km au nord-ouest du site) et de Niamtougou (29 km au sud du site) de 1960 à 2018, lesquelles sont les stations météorologiques les plus proches de Koutammakou⁷. Les données brutes, et organisées, ont été présentées en fichiers séparés à l'UNESCO.



Localisation des stations météo de Kandé, Mango et Niamtougou, vis-à-vis le Koutammakou (D'après Google Earth)

Ces données montrent que les pluies en juillet et août 2018 étaient inférieures à celles de 2017 :

	Juillet 2017	Août 2017	Juillet 2018	Août 2018
--	--------------	-----------	--------------	-----------

⁶ Karka, Alizim Badoualou (Conseiller culturel-Gestionnaire), 2012. Le Koutammakou, pays des Batammariba, Togo. Extrait du colloque international de l'UNESCO sur la conservation de l'architecture de terre du patrimoine mondial qui a eu lieu au siège de l'UNESCO, salle XI – Paris, France du 17 et 18 décembre 2012

⁷ Les données pour le poste de Kandé, à environ sept kilomètres à l'est du site, ont cessé d'être collectées en 2009.

Mango	321,5 mm	264,0 mm	224,5 mm	248,8 mm
Niamtougou	235,9 mm	192,7 mm	181,1 mm	156,5 mm

Nous avons ensuite identifié les jours avec un cumul de pluie de plus de 100 mm⁸ depuis 1960 :

Mango		Niamtougou	
16 août 1964	142 mm	30 juin 1969	111 mm
16 juillet 1968	111 mm	7 septembre 1969	113 mm
31 août 1969	104 mm	23 avril 1981	104 mm
21 juillet 1977	142 mm	31 août 2009	110 mm
14 juillet 1989	102 mm		
18 août 1999	133 mm		
10 juillet 2005	130 mm		
22 juillet 2017	110 mm		

Ces données ne suggèrent pas qu'il y ait eu des pluies abondantes en 2018, contrairement à 2017. Les données suggèrent plutôt que les pluies abondantes sont rares, mais non inusitées, tant à Mango qu'à Niamtougou. Par contre, une lecture fine des données ne montre pas de corrélation entre les journées pluvieuses à Mango et Niamtougou, ce qui suggère une forte variabilité géographique. Somme toute, il demeure possible compte tenu de l'absence de station météorologique sur le site que celui-ci ait subi des pluies abondantes en 2018, bien que ce soit peu plausible.

La DGMN nous a aussi fourni des données journalières pour Kandé de 1938 à 1997. Ces données révèlent 23 journées avec plus de 100 mm de pluie, dont 11 en 1949 :

17 août 1940	127 mm
24 mai 1948	110 mm
18 juin 1949,	110 mm
19 juillet 1949	111 mm
16 août 1949	111 mm
22 août 1949	114 mm
30 août 1949	130 mm
6 septembre 1949	110 mm
12 septembre 1949	121 mm
17 septembre 1949	111 mm
28 septembre 1949	120 mm
1 octobre 1949	130 mm
7 octobre 1949	111 mm
12 mai 1950	111 mm
1 juin 1950	100 mm
4 juin 1950	110 mm
16 avril 1962	107 mm
27 août 1962	136 mm
9 septembre 1963	135 mm
1 septembre 1964	325 mm
9 août 1973	106 mm

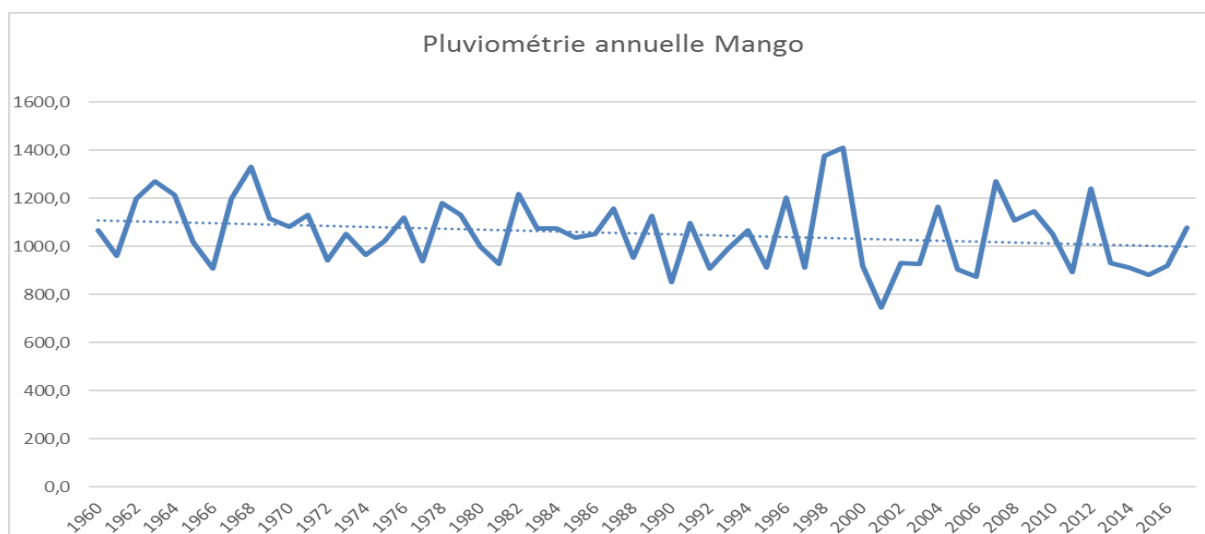
⁸ Ce seuil correspond à celui utilisé par Météo France pour les « précipitations abondantes, le plus souvent de longue durée (pouvant atteindre plusieurs jours), mais sans intensité remarquable. Les cumuls peuvent s'avérer importants, et dépasser localement 100 mm en 1 ou 2 jours. »

17 septembre 1995	122 mm
30 août 1996	142 mm

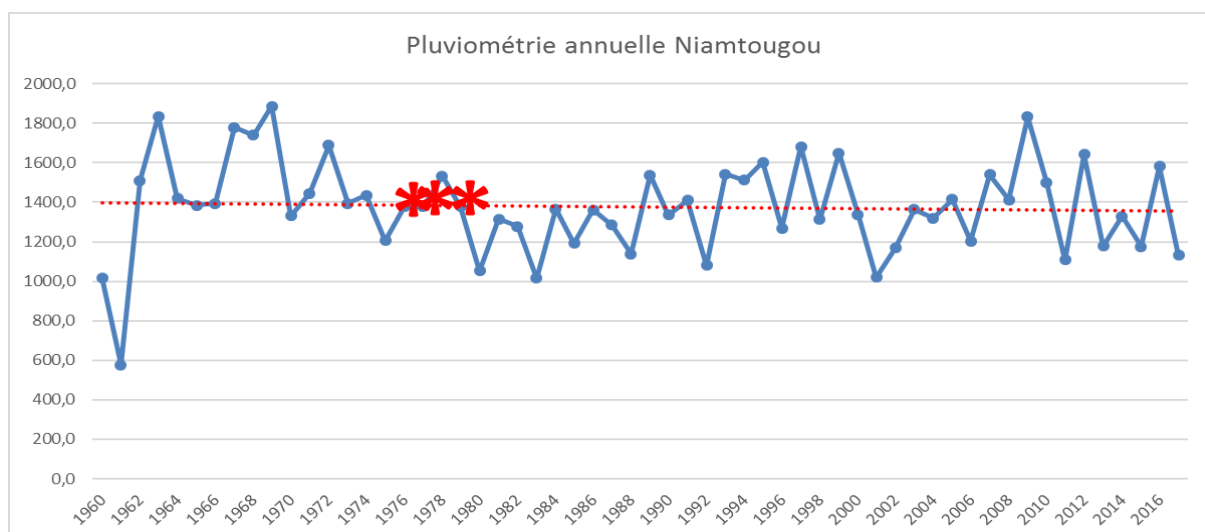
Ces données confirment que les pluies abondantes sont rares mais non inusitées. Les données pour le 1 septembre 1964 - 325 mm - semblent aberrante et demande à être confirmées. Une telle quantité de pluie aurait inévitablement eu un impact conséquent sur le site.

Nous avons aussi analysé les données pluviométriques disponibles, pour vérifier si des tendances existent qui pourraient affecter la durabilité environnementale du site.

Pour Mango, les données suggèrent une diminution de la pluviométrie annuelle de 1100 mm à 1000 mm, de 1960 à 2017.

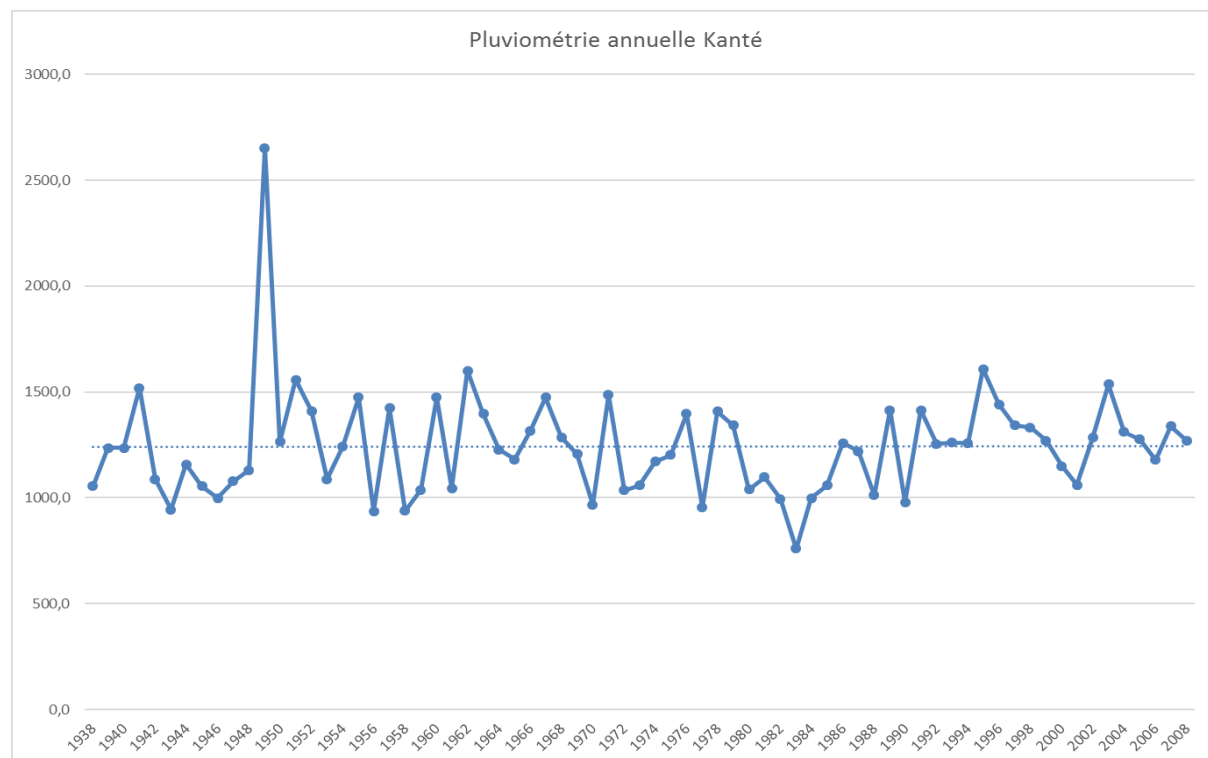


Pour Niamtougou, les données suggèrent une légère diminution de la pluviométrie annuelle, de 1400 mm à 1350 mm, de 1960 à 2017 :



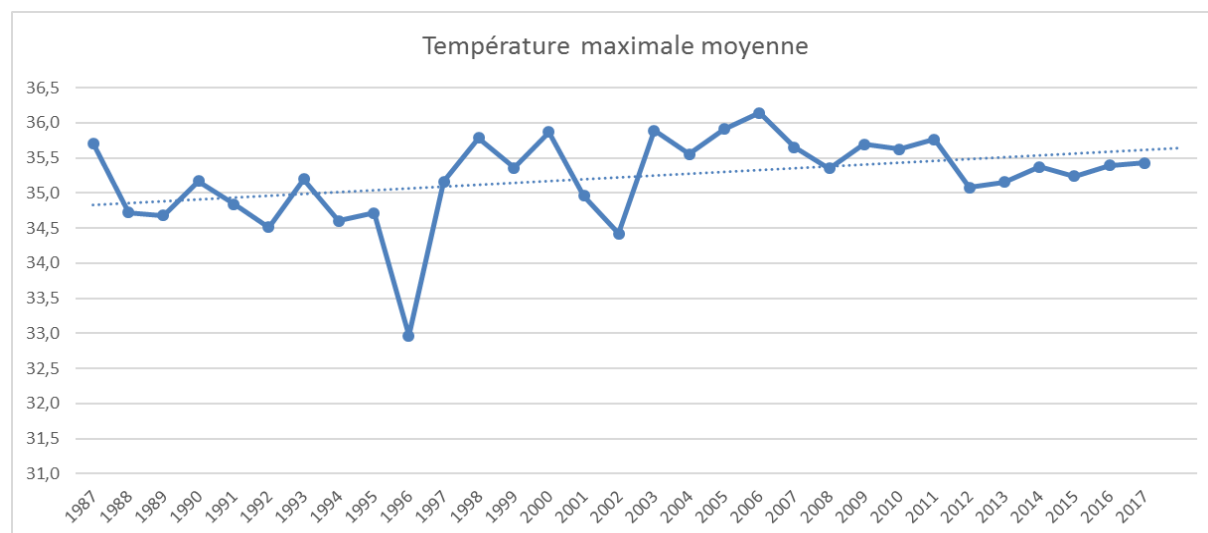
Les données pour 1976, 1977 et 1979 sont incomplètes (*) et ont dû être pondérées pour ne pas affecter la tendance.

Nous avons aussi pu obtenir auprès de la DGMN la pluviométrie annuelle pour Kandé, de 1938 à 2008. Les données ne suggèrent aucune tendance significative de la pluviométrie annuelle pendant cette période.

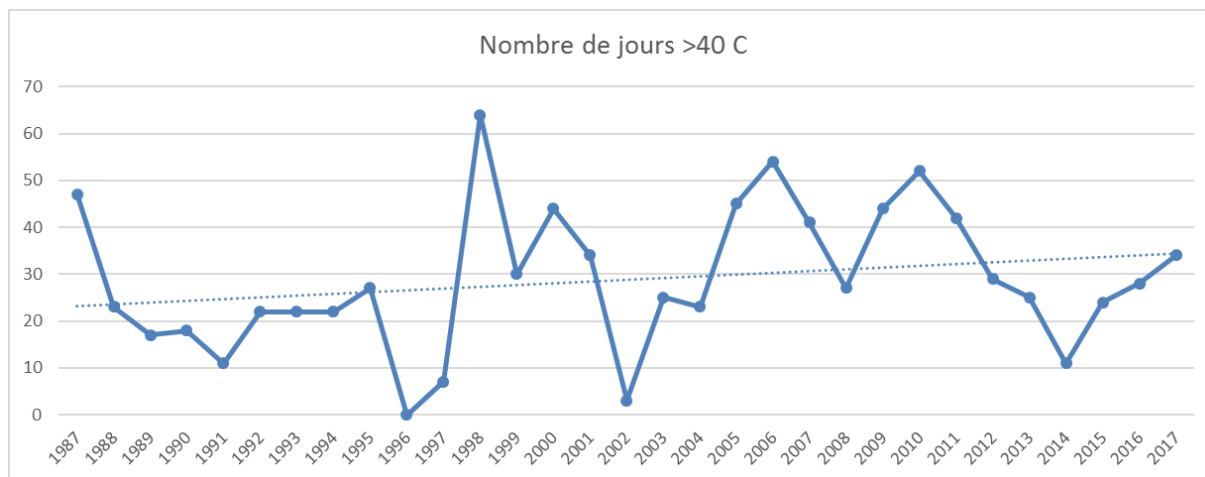


Les données pour 1942 et 1953 sont incomplètes (*) et ont dû être pondérées pour ne pas affecter la tendance.

Nous avons enfin analysé les températures journalières maximales pour Mango à partir de données fournies par la DGMN de 1987 à 2017. Notre analyse suggère une augmentation de la température maximale journalière moyenne pendant cette période, de 34,8 C à 35,6 C.



Notre analyse suggère aussi une augmentation du nombre de jours où la température est égale ou supérieure à 40 C, de 22 par année à 35 par année :



En conclusion, notre analyse suggère un réchauffement marqué du site. Par contre, l'analyse de la pluviométrie annuelle ne permet pas de déceler une tendance concluante. Ces résultats correspondent à ceux du cinquième rapport d'évaluation (AR5) du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), notamment le Chapitre 22 (Afrique) du Groupe de travail II sur les conséquences, l'adaptation et la vulnérabilité (2014) (voir aussi Hulme 2001⁹), le profil de risque climatique du Togo de la Banque mondiale¹⁰, à savoir que : (i) la pluviométrie dans cette zone a peu changé, et ; (ii) que la zone des savanes du Togo s'est réchauffée et continuera à se réchauffer. Enfin, il est important de noter et de tenir compte du fait que le site est localisé dans le Dahomey Gap, cette zone plus sèche entre les forêts du Golfe de Guinée et les forêts de l'Afrique centrale^{11,12}.

Diminution dans le niveau d'entretien des bâtiments

Le phénomène continu de changement du mode de vie de la population qui progressivement abandonne les maisons traditionnelles en terre au profit des nouvelles maisons rectangulaires en bloc d'adobe ou parpaing, a déjà été noté dans le dossier de nomination en 2002. La non-utilisation permanente des *sikien*, qui ne bénéficient plus de l'allumage du feu pour en réchauffer les murs, a pour résultat la présence permanente de l'humidité dans ces derniers pendant les pluies. L'absence du feu pourrait aussi favoriser la présence de termites dans le bâtiment.

Le manque de moyens des communautés pour assurer l'entretien des bâtiments, ou en construire de nouveaux constitue également un facteur. Selon les membres de la communauté le coût de construction d'une nouvelle *takienta* pourrait coûter jusqu'à 2 millions FCFA (3,462.62 USD), dépendamment de sa catégorie. La scolarisation et l'émigration des jeunes qui devraient aider dans la construction et la réhabilitation des *sikien* engendrent une indisponibilité de la main d'œuvre nécessaire pour la conservation des *sikien*.

⁹ Hulme, M. et al. 2001. African climate change: 1900–2100. *Cimate Research* (17), 145-168.

¹⁰ World Bank. 2011. Climate risk and adaptation country profile – Togo. Disponible sur http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/countryprofile/doc/GFDRRCountryProfiles/wb_gfdr climate_change_country_profile_for_TGO.pdf

¹¹ U. Salzmann et P. Hoelzmann. 2005. The Dahomey Gap: an abrupt climatically induced rain forest fragmentation in West Africa during the late Holocene. *Holocene*, 15 (2), 190-199.

¹² A. H. Booth. 1958. The Niger, the Volta and the Dahomey Gap as Geographic Barriers. *Evolution* (12), 48-62.

L'utilisation des enduits de ciment sur les *sikien* a été notée lors de la mission. Ce matériau est mal adapté aux murs en terre crue, car il crée une couche étanche qui ne laisse pas respirer les murs, et les rendent ainsi fragiles. De plus, l'utilisation des drains de tôle sur les dalles en terre, pour drainer les toits, pourraient aussi causer des pathologies liées à l'infiltration d'eau dans le bâtiment.

En conclusion, l'effondrement des *sikien* a pu être causé par : (i) le manque d'entretien des *sikien* fragilise ces dernières et les bâtiments pourraient développer des pathologies qui contribuent à leur effondrement sous l'action de l'eau ; (ii) l'appauvrissement des communautés et le désintérêt des jeunes ; et (iii) l'utilisation de matériaux non-adaptés à la terre utilisées dans la construction des *sikien* peuvent menacer la continuité des *sikien*, sur le plan architectural et aussi culturel.

Changements dans l'occupation des terres et les pratiques culturelles

Le changement dans l'occupation de sol, notamment l'extension des zones emblavées (agricoles) et la pénétration accrue du coton et une réduction du couvert arboré, conduisent habituellement à une dégradation du sol et à un ruissellement accru qui peut entraîner l'érosion en nappe et même l'érosion linéaire. Il est nécessaire de tenir compte de ces pressions pour l'avenir du Koutammakou.

La dégradation des terres par l'utilisation des intrants chimiques dans le secteur de l'agriculture fragilise d'avantage le sol. Déjà, en 1996, la carte de Brabant et al¹³ suggérait que les terres de la région de Koutammakou faisaient partie des terres les plus dégradées du pays. De plus, la pression démographique induit de la compétition pour les ressources naturelles, telles que l'accès aux terres agricoles et l'utilisation du sol.

Avec le déboisement, le bois d'œuvre pour la construction devient indisponible. La perte du couvert végétal accélère l'érosion des sols et l'éboulement. L'absence des canalisations autour des maisons pourrait aussi engendrer la stagnation des eaux autour des fondations en terre, et par conséquent la fragilisation de ces dernières.

4.4 Impact général des dommages sur le plan culturel

Avec l'espace qui l'entoure, la *takienta*, est un élément au centre de toutes les manifestations culturelles des Batammariba. L'inquiétude des Batammariba et surtout des clans concernés dans les cantons de Koutougou, de Nadoba et de Warengo pour les rites d'initiation de février 2019 est réelle, au vu des dommages (partiels ou complets) observés sur certaines « maisons mères ».

Une maison qui s'écroule sur le site entraîne la perte d'objets sacrés, de vivres et d'animaux destinés à faire face aux charges de *Difwani* et de *Dikuntri* (rituels initiatiques des jeunes garçons et des jeunes filles), et de *Disori* (rituel initiatique des jeunes garçons de sous groupe des Basoruba présent dans les cantons de Warengo et de Nadoba), risque de compromettre gravement des cérémonies prévues dès le mois de février 2019. Les autres villages fêtent le *Dikuntri* (jeunes filles) au mois d'avril 2019 et le *Difwani* (jeunes garçons) au mois de juin 2019. Les autels abritant les âmes des défunts d'une famille sont étroitement associés à l'univers spirituel des Batammariba.

¹³ Brabant, P. et al, 1996. Togo : Etat de dégradation des terres résultant des activités humaines. Paris : ORSTOM (disponible sur : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/notexp/010009240.pdf).

Lorsqu'ils sont affectés par une catastrophe naturelle ou autre, les habitants du Koutammakou sont gagnés par le désespoir. « *Ces dégâts ont touché ma dignité, ma personne, mon âme* » disait Batchien Antoine, chef du village de Bassamba, lors de la visite sur le terrain. Selon lui, « *Si la takienta est détruite, cela signifie qu'un élément central de notre vie est atteint, affectant notre univers spirituel* ». Lorsque le centre (*takienta*) de l'univers Batammariba vient à être supprimé, les autres repères tels que les autels sont aussi provisoirement supprimés en attendant la restauration prochaine du centre. La restauration prochaine de la *takienta*, véritable pilier de l'identité des Batammariba, à la fois maison et temple des autels d'ancêtres exigera des sacrifices rituels pour les apaiser. D'ailleurs la communauté démontre sa résilience et les personnes affectées se préparent à entreprendre des travaux de réhabilitation et de reconstruction à partir du mois de novembre ou dès que les pluies auront cessé.

Enfin, la conservation du site dépasse des questions patrimoniales, notamment les questions liées au système de production agricole, à la gestion du terroir. Le paysage culturel du Koutammakou est largement lié à son environnement naturel. Une dégradation de l'environnement peut entamer des pertes de valeurs culturelles. Comment mieux gérer le paysage pour s'assurer que les pratiques culturelles qui contribuent à la VUE du site perdurent ?

5. Identification des risques et plan d'intervention d'urgence

5.1 Identification des risques

Les risques identifiés sont liés au risque de perte de la Valeur Universelle Exceptionnelle pour laquelle le site a été inscrit. Le tableau ci-dessous présente une synthèse de méthodologie de prévention et de gestion des risques afin d'assurer la mise en sécurité des bâtiments et de réduire les risques d'effondrements ultérieurs.

Aléas	Impacts / Risques probables ou certains	Actions de prévention
Faiblesse des mesures de protection du bien	Destruction des <i>sikiens</i> Changement du paysage du bien	- Promouvoir les méthodes traditionnelles et modernes de prévention - Renforcer le fonctionnement des instances de gestion - Favoriser l'implication des communautés dans la gestion du bien
Conditions naturelles Humidité (variations rapides), pression éolienne, caractéristiques du sol, présence d'eau, pluies torrentielles, incendies	- Remontées capillaires - Détérioration des parois - Glissement du sol - Erosion - Effondrement des <i>sikien</i>	- Prévoir des canalisations pour l'écoulement des eaux autour des <i>sikien</i> - Renforcer les pieds des bâtiments - Déposer des cordons pierreux aux pieds des collines pour briser le ruissellement et retenir le sol - Etablir et renforcer les abords des voies de drainage - Rétablir le couvert végétal dans les plateaux et les hauteurs, les points les plus élevés, pour freiner le ruissellement
Processus naturels Dégradation naturelle des matériaux, corrosion, insectes, végétation intrusive, érosion, changement des cours des rivières ou des rives,	- Pourrissement des matériaux de construction - Présence de galeries d'insectes - Inondation - Effondrement partiel ou	- Nettoyer des abords des cases régulièrement - Entretenir des <i>sikien</i> régulièrement - Assurer la présence humaine dans les <i>sikien</i> - Surveiller des niveaux d'eau - Installer une station météorologique automatique sur le site - Etablir un système d'alerte précoce avec les communautés

Aléas	Impacts / Risques probables ou certains	Actions de prévention
vieillesse, feu de brousse, mouvements de sol	total des <i>sikien</i> - Incendie des <i>sikien</i>	- Enregistrer chaque jour la côte des cours d'eau à l'aide d'échelles limnométriques - Evacuer des agents et des équipements dès que côte d'alerte atteinte - Sensibiliser des communautés - Installer de pare-feux - Aménager de points d'eaux à certains endroits du site
Pression économique : changements dans l'utilisation du sol (l'agriculture et la culture du coton), obsolescence accélérée des édifices patrimoniaux induite par la quantité de nouvelles constructions, impacts environnementaux (pollution de l'air, de l'eau et du sol, déforestation, érosion)	Changement du paysage et de l'environnement du bien	- Renforcer les périmètres protégés de reboisement - Entrer en partenariat avec les services déconcentrés de l'administration forestière et d'agriculture - Élaborer des techniques de protection respectueuses du patrimoine - Initier des actions de restauration – reboisement - Sensibiliser des communautés - Elaborer et mettre en œuvre des outils de gestion du territoire, en partenariat avec les services techniques appropriés
Tourisme incontrôlé	Dégradation du bien	- Développer des techniques et méthodes pour assurer une veille, une alerte et un suivi efficaces
Risques découlant des comportements collectifs et sociaux	Abandon des <i>sikiens</i> Transformation du paysage du bien Effondrement des <i>sikiens</i>	- Sensibiliser les jeunes - Entamer la recherche sur l'évolution de l'habitat Batammariba afin de mieux intégrer la <i>takienta</i> dans la vie quotidienne - Recherche sur le matériau de construction, la terre, pour l'adapter à la réalité de la vie quotidienne, tout en respectant son intégrité - Promouvoir la <i>takienta</i> au niveau national afin de susciter la fierté des plus jeunes - Identifier des sachants (trésors humains vivants) et documenter des savoir-faire - Transmettre les savoir-faire à travers des activités de formation

Tableau 2 : Identification des risques

5.2 Plan d'intervention d'urgence

Action	Echéance	Responsabilité		Cout
		Financement	Action	
Immédiat				
Assistance sociale aux personnes affectées par les dégâts, surtout celles qui ont perdu totalement leurs maisons	Avant déc. 2018	Gouvernement du Togo (GvT)	Gouvernement du Togo (GvT)	Budget national
Finalisation du plan de gestion et de conservation et inclusion d'un plan de gestion des risques et mise en œuvre des plans	Avant avril 2019	GvT/UNESCO/FPMA	Min. Culture/DPC	\$ 10 000
Elaboration d'une cartographie de l'inventaire des <i>sikien</i> sur l'ensemble du site, non affectées et affectées, en fonction du type de dommages (destruction partielle ou totale) afin de les localiser.	Deux phases : 1. Affectés Janvier 2019 2. Reste du site : avril 2019	GvT/UNESCO/FPMA	DPC/EPA	\$50 000
Projet Communautés et gestion du site	Janvier 2019	GvT/UNESCO/	DPC, EPA, SPCK	\$155 000

(association communautaire pour la protection et la promotion des <i>sikién</i> , formation des communautés à la gestion des risques, formation des guides, sensibilisation, mise en place de pépinières de plantes)		FPMA		
Reconstruction et/ou restauration des maisons mères (44 maisons ¹⁴ x 1.5 millions FCFA) En phases, en fonction de périodes des cérémonies d'initiation	Avant Fév. 2019	GvT/UNESCO / autre partenaires	Communauté, DPC, SCPK	\$114 000
Renforcer les effectifs du SCPK pour renforcer l'équipe de gestion (comptable fonctionnaire, 1 conseiller culturel, 2 animateurs, 1 architecte)	Avant avril 2019	GvT	GvT	Budget national
Installer un système d'alerte précoce (station météorologique sur le site afin d'évaluer les risques liés à la météorologie), en collaboration avec les services de météorologie	Avant les pluies de 2019	GvT/DGMN/FPMA	DGMN	Budget national
Canaliser l'écoulement des eaux autour des <i>takienta</i> qui se trouve aux pieds des collines	Avant les pluies de 2019	Services forestiers, communautés	Communauté	
Moyen terme				
Rétablir le couvert végétal dans les zones en bas de collines et créer des périmètres protégés de reboisement des essences telles que : <i>prosopis africana</i> , <i>anogeisus leicarpus</i>	Avant juin 2019	MAB ?? PNUD ? MinEnv	Services forestiers, communautés	Budget national
Elaborer les plans d'aménagement et les schémas directeurs d'aménagement de la zone	Avant juin 2019	(MAB ?? PNUD ? MinEnv		
Engager la recherche sur les matériaux de construction et l'architecture tammari en vue d'améliorer l'habitat	Début avant juin 2019	GvT, UNESCO, FPMA,	CCL, EAMAU	Budget national + \$15 000
Inventaire des attributs qui contribuent au VUE du paysage tammari y inclut la cartographie	Avant déc. 2019	GvT	SCPK, DPC	Budget national

Tableau 3 : Plan d'intervention d'urgence

6. Evaluation du plan de gestion 2016-2026

Depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2004, deux plans de gestion ont été élaborés pour le site. Chacun des deux plans s'étend sur une période de 10 ans (2002-2012 et 2016-2026). Il est à souligner que le plan de gestion 2016-2026 est un document provisoire qui n'a pas encore été validé.

Pour mieux comprendre les lacunes du plan 2016-2026, il a fallu commencer par analyser le précédent plan.

Le **plan de gestion 2002-2012** fait partie intégrante du dossier de nomination du site en 2002.

1. Il recommande, entre autres, les actions suivantes :

- Au niveau de la gestion

¹⁴ Chiffres à vérifier

- La création d'un service de conservation et de promotion de Koutammakou qui permettra un suivi permanent et régulier (sous le contrôle de la Direction des musées, sites et monuments) de la gestion et la conservation du site ;
 - La mise en place d'un comité d'orientation ;
 - Un suivi et des évaluations réguliers tous les 3 ans.
- Au niveau de la promotion de la culture tamari
 - La réalisation progressive d'un inventaire des composantes tangibles et intangibles du site .
 - Au niveau de l'amélioration de vie des Batammariba
 - Faciliter les collaborations entre les radiothérapeutes et les acteurs de la médecine moderne ;
 - Améliorer les conditions de circulation entre les cantons .
2. Dans le plan ne figure pas de proposition de budget pour la mise en œuvre.
 3. Bien que des indicateurs de suivi aient été précisés dans le dossier de nomination, ceux-ci n'ont pas été repris dans le plan de gestion. Ce manque de reprise a aussi pu affecter le suivi régulier pendant la période depuis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial.

Le deuxième plan de gestion, **2016-2026**, a été élaboré en 2015, avec le soutien de l'UNESCO. De manière générale, s'appuyant sur l'évaluation du plan précédent, il reprend ses lignes directrices de planification.

Le processus de l'élaboration du plan 2016-2026 a fait ressortir le manque de vulgarisation et d'appropriation du plan 2002-2012, qui est resté un document « administratif et élitiste », largement méconnu par les populations et des acteurs administratifs. De plus le plan a connu un très faible taux d'exécution des activités prévues.

1. La partie « données générales » reprend le texte du plan 2002-2012 dans sa totalité sans ajouter de nouveaux éléments issus de plus de 10 ans de gestion du site. Il faut une meilleure organisation des informations présentées pour un narratif succinct. D'autres parties du document qui pourraient être enrichies avec de nouvelles informations incluent une description du paysage et de la flore, une description des grandes maisons (combien dans chaque canton...), et d'autres aspects qui contribuent à la VUE du site.
2. Le document manque d'une présentation de la **Valeur universelle exceptionnelle** du site. Ainsi, l'analyse de l'état de conservation n'est pas présentée en fonction des critères, de l'authenticité et de l'intégrité.

La VUE devrait apparaître plutôt dans le document car elle est le fil conducteur pour toute analyse et conclusion du document. Cette partie pourrait être révisée avec de nouveaux éléments sur l'évolution du site depuis son classement, issue de la documentation du service de la conservation au fil des années. L'inventaire existant des attributs du site devrait se faire sentir dans la description et l'analyse de l'état de

la conservation du site, surtout pour les aspects quantitatifs des attributs matériels et naturels. Il devrait aussi présenter une description des aspects immatériels du site, prenant en compte les évolutions et adaptations depuis son classement.

3. Pour ce qui concerne la **gestion du site**, selon le document, il existe 4 structures de gestion – le service de conservation et 3 comités (local, préfectoral et national) prévus dans le plan de gestion précédent. Cette présentation est erronée. Il est à noter que le plan de gestion 2002-2012 ne requiert que l'établissement d'un « comité d'orientation » avec plusieurs parties prenantes. C'est ainsi que l'arrêté du Ministre de la Culture du 3 mars 2004 « portant composition et attributions du Comité de gestion du Koutammakou » (Annexe 6) a vu le jour. Le comité est composé de représentations des parties prenantes venant du niveau national, du niveau préfectoral et du niveau local – une vingtaine de personnes. Pour assurer l'efficacité du comité, l'arrêté prévoit que celui-ci élise un bureau de 7 membres et détermine le règlement intérieur du fonctionnement de ce dernier. Le mandat du comité inclut de « définir la politique de conservation et de gestion du site et de veiller à son application ».

En mai 2018, l'arrêté no 015 du 17 mai 2018, « portant création du service de conservation et de promotion du Koutammakou » a été signé par le Ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique (Annexe 7). L'arrêté prévoit un service de huit postes, dont : conservation et promotion du site, animation culturelle, comptabilité, perception des droits d'entrée, secrétariat, gestion de la boutique, gardiennage et entretien. Le Service est chargé de la conservation du site ainsi que de la documentation des éléments tangibles et intangibles du site.

La révision du plan de gestion devrait comprendre une analyse de la mise en œuvre de l'arrêté de 2004. Elle devrait aussi prendre en compte le fonctionnement du Service de conservation.

4. L'analyse de **l'état de la conservation** du site reprend largement le texte de 2002. Le dernier paragraphe de la section sur le tourisme présente la même situation qu'en 2002, sans prendre en compte les nouveaux développements et hébergements disponibles sur le site¹⁵.

La description de l'état de la conservation du site et de l'évolution de l'habitat devrait donner une idée de l'ampleur (quantitative et/ou qualitative) de cette évolution.

5. Aux pages 40-42, le document fait brièvement référence à une participation des communautés en présentant les résultats d'un séminaire d'évaluation et quelques photos. En reprenant la « vision » du plan précédent, le document révèle le manque d'approche participative dans l'élaboration d'une vision partagée et réaliste.

La révision devrait refléter, dès le début, le processus et les actions participatives qui sont menées dans la préparation du plan et ainsi démontrer une compréhension commune du concept du patrimoine mondial et de ses implications. Ce processus devrait inclure des concertations avec la communauté, les autorités locales et

¹⁵ Le site web www.koutammakou.com présente des informations sur l'hébergement et la restauration. D'ailleurs, la mission a séjourné dans un de ces établissements.

nationales, le comité de gestion et les communautés voisines. Ce dernier point est nécessaire pour adresser la question de bonnes relations et une coexistence paisible¹⁶.

6. Bien qu'il soit compréhensible que ce plan reprenne les actions du plan précédent, vu la faible exécution de ce dernier, *il est souhaitable de présenter une brève analyse pour justifier la reprise en partie ou en totalité de ces actions.*
7. Le plan d'action ne contient pas de lignes **budgétaires** pour faciliter la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des actions proposées.
8. Le document manque d'un plan de **suivi** et des **indicateurs** de suivi.
9. Les documents dans la liste de l'annexe 8 n'ont pas été disponibles pour cette évaluation.
10. Le plan ne tient pas compte ni de la gestion du risque ni de vulnérabilités du site. Bien qu'il y ait eu des dégâts dus à la pluviométrie en 2007/2008, le document ne fait aucune référence à cet événement.

La révision devrait inclure une évaluation des vulnérabilités identifiées et une stratégie de réduction et/ou gestion des risques.

Pour conclure, il est important de rappeler qu'un plan de gestion n'est pas figé dans le temps et sa préparation est un processus constant et itératif.

Le document devrait présenter un schéma/calendrier de révisions pour permettre l'application des révisions issues des informations obtenues à travers le processus de suivi. Le processus de révision doit être accepté par les parties prenantes, défini en termes de révisions (annuelles, tous les cinq ans, réactives en cas d'urgence).

Il est fortement recommandé que le projet de plan de gestion soit révisé par l'Etat partie en suivant les consignes du Manuel de référence de l'UNESCO : « Gérer le patrimoine mondial culturel », de 2013. Une fois la nouvelle version complétée, elle devrait être envoyée au Centre du patrimoine mondial (CPM) et à l'ICOMOS pour révision et commentaires avant la validation du plan de gestion.

7. Recommandations générales

7.1 A court terme

1. A l'Etat partie de Togo :
 - Apporter le soutien moral, matériel et financier aux communautés affectées.
 - Redynamiser l'équipe de gestion du site.
 - Réorganiser le comité de gestion conformément à la ligne directrice indiquée dans l'arrêté (Annexe 9) du Ministère de la Culture de mars 2004.
 - Mettre en place dans les brefs délais le comité national du patrimoine mondial.

¹⁶ Sur la page 35, le draft plan 2016-2026 soulève « Des frictions entre guides venant de Lomé, des Lamba et voire des Batammariba »

- Demander à l'UNESCO de monter une mission de suivi réactif dans le meilleurs délais.
- Renforcer la collaboration avec les communautés locales (jeunesse, intellectuels, etc.) à travers des activités sur le site.
- Prendre toutes les dispositions pour assurer au niveau national la promotion de la culture tammari et plus particulièrement son architecture dans la réalisation des équipements sociaux-collectifs.
- Faire le décompte précis des vieilles takienta de Kounadakoua : qui ont été affectées par les événements de 2018 et relever celles qui nécessitent réellement une aide urgente car, dans la grande majorité des cas, les habitants prennent soin d'elles, se livrent à leur réfection après chaque saison des pluies. Dans l'ensemble, elles font preuve d'une grande solidité.
- Recenser des « Maîtres d'œuvre » encore présents sur le Koutammakou, susceptibles de transmettre un savoir complexe, exigeant plusieurs années d'apprentissage, éventuellement d'apporter un soutien financier aux formateurs et apprentis.
- Faire bénéficier le site, et le secteur culturel, des projets et programmes bi- ou multilatéraux qui visent l'adaptation au changement climatique au Togo, tels qu'élaboré dans le Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques^{17,18}.

2. A l'UNESCO :

- Demander à l'Etat Partie de préparer et soumettre un rapport sur l'état de conservation du bien pour évaluation par le CPM et l'ICOMOS.
- Fournir une assistance d'urgence pour la reconstruction et/ou réhabilitation des Maisons mères qui seraient utilisées pour les rites initiatiques de février 2019. Cette action de réhabilitation, avec la pleine participation des communautés et des corps de métiers, pourrait avoir un effet particulièrement mobilisateur auprès de la communauté, et notamment les jeunes.
- Demander à l'Etat Partie de finaliser le plan de gestion et le plan de gestion des risques du bien, et le soumettre au CPM et à l'ICOMOS pour révision et commentaires.
- Aider à la mise en œuvre du projet d'implication des communautés dans la gestion du bien.
- Préparer une mission de suivi réactif afin d'évaluer l'état du bien.

7.2 A moyen terme

- Collaborer avec les services spécialistes (eg météo, et désigner un point focal pour la météo sur le site).

¹⁷ <https://www.adaptation-undp.org/resources/assessments-and-background-documents/togo-national-adaptation-programme-action-napa>

¹⁸ <https://www.gfdr.org/togo>

- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion du site, surtout au niveau du désenclavement de Koutougou, la revalorisation des sols, le tourisme et la promotion de la culture tammari.

7.3 A long terme

- Renforcer la collaboration avec les communautés locales (jeunesse, intellectuels, etc).
- Renforcer la gestion du site pour mieux assurer sa conservation. Il s'agit d'assurer la présence de cadres techniques (archéologues, architectes, etc) pour appuyer le conservateur et assurer une meilleure gestion du site, sa documentation et sa conservation. Il s'agit aussi de documenter les attributs de la « valeur écologique ¹⁹», tels que les plantes et espèces d'animaux, qui contribue à la VUE du site.
- Promouvoir l'architecture *tammari* dans la réalisation des équipements sociaux-collectifs, à travers la recherche et la réalisation. Inspiration de cet habitat dans les architectures traditionnelles pour faire renaître une reconnaissance des architectures traditionnelles au Togo. Il s'agit de mener de la recherche architectural, en étroite collaboration avec la communauté, notamment sur : (i) une meilleure intégration de la takienta dans l'habitat évolutif des tammari – assurer un bon lien entre la takienta et les nouvelles espaces qui répondent aux changements de mode de vie et ainsi assurer une continuité quotidienne ; (ii) les matériaux de construction, surtout la terre, prenant en compte les exigences culturelles.
- Créer une station de radio Koutammakou pour faciliter la sensibilisation de la population et le partage des informations en langue locale.
- Créer un Centre Culturel polyvalent pour : (i) archiver la documentation afférents à la culture tammari - thèses, livres, vidéos, pour consultation par la population et les visiteurs ; (ii) permettre aux plus jeunes d'apprendre l'écriture phonétique de la langue tammari, de se perfectionner dans les arts de la danse et de la musique, de se familiariser avec les traditions orales et ce faisant, d'encourager les rencontres avec les anciens. Les plus âgés pourraient se former à la prise de son et d'image ; et (iii) familiariser les visiteurs avec la culture tammari.
- Le Koutammakou pourrait fédérer un réseau régional de créativité et de savoirs en se mettant en synergie avec les sociétés limitrophes : Moba, Sola, Bassar, Kabyé.
- L'Etat partie du Togo pourrait explorer la possibilité d'une collaboration internationale avec l'état partie du Benin dans la perspective d'une nomination transfrontalière pour inscrire le territoire des Batammariba du côté béninois. Une telle inscription favoriserait une densification du site à tous les niveaux, permettant de réunir énergies et savoirs.

¹⁹ Plan de gestion 2016-2026, p. 20.

Références

- Amoussou, Gael K. 2008. *La transmission du savoir-faire lié à la construction de l'habitat traditionnel "takienta" et son impact sur la conservation du "Koutammakou" du Togo*. Mémoire de Maitrise en sciences appliquées. Université de Montréal.
- Booth, A. H. 1958. The Niger, the Volta and the Dahomey Gap as Geographic Barriers. *Evolution* (12), 48-62.
- Brabant, P. et al, 1996. Togo : Etat de dégradation des terres résultant des activités humaines. Paris : ORSTOM (disponible sur : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/notexp/010009240.pdf).
- Commission nationale de la francophonie. 2012. *Inventaire des composante majeures du patrimoine local et détermination des circuits de valorisation du site Koutammakou*. Lomé : Ministère de la Communication, des Arts et de la Formation civique.
- Hulme, M. et al. 2001. African climate change: 1900–2100. *Cimate Research* (17), 145-168.
- Karka, Alizim Badoualou (Conseiller culturel-Gestionnaire), 2012. Le Koutammakou, pays des Batammariba, Togo. Extrait du colloque international de l'UNESCO sur la conservation de l'architecture de terre du patrimoine mondial qui a eu lieu au siège de l'UNESCO, salle XI – Paris, France du 17 et 18 décembre 2012
- Ministère chargé de la culture. 2009. *Cartes du Koutammakou : aires sacrées, limites, itinéraires*. Lomé.
- Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports. 2015. *Plan de conservation et de gestion 2016-2026 du Koutammakou*. Lomé.
- Salzmann, U. et Hoelzmann, P. 2005. The Dahomey Gap: an abrupt climatically induced rain forest fragmentation in West Africa during the late Holocene. *Holocene*, 15 (2), 190-199.
- République du Togo. 2002. *Proposition d'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial : Koutammakou, le pays des Batammariba « ceux qui façonnent la terre »*. Paris : UNESCO.
- Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. 2002. *Koutammakou, le pays des Batammariba « ceux qui façonnent la terre » : Plan de conservation et de gestion 2002-2012*. Lomé : Gouvernement du Togo.
- World Bank. 2011. Climate change and adaptation country profile – Togo. Washington DC: GFDDR.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence de la Mission

Contexte

Cette mission a été organisée à la suite des pluies diluviennes qui ont eu lieu en août 2018 au Koutammakou, le pays des Batammariba, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2004. Ces pluies observées dans la région depuis le mois d'août 2018 ont causé l'effondrement de plusieurs bâtiments ou *Takienta*.

Ainsi, le but de cette mission d'urgence est de faire une évaluation des dégâts causés par les pluies aussi bien sur les *Takienta* que sur les communautés locales, mais aussi d'évaluer les facteurs de risques sous-jacents. La mission devra mettre en place une méthodologie d'identification, d'évaluation puis de réduction des risques avec pour objectif la restauration des *Takienta* affectées et la préservation des *Takienta* de manière générale. Il est par ailleurs urgent d'évaluer le Plan de gestion qui a été élaboré pour la période (2016-2026), notamment son applicabilité en situation de désastre et pour la gestion des risques, et de formuler des recommandations visant à combler les éventuelles lacunes.

Tâches à effectuer

La mission devra se rendre au Togo pour :

1. Mener des consultations, à Lomé et sur le site, avec toutes les autorités compétentes et parties prenantes concernées afin de réunir toutes les informations disponibles sur l'état actuel du bien suite aux pluies diluviennes survenues au Koutammakou et sur les éventuelles actions déjà entreprises et/ou prévues sur le site ;
2. Effectuer une visite sur le site avec une équipe d'experts nationaux afin de :
 - A. Localiser, évaluer et documenter l'ampleur des dégâts causés par les pluies sur les *Takienta* endommagées, en précisant le nombre de bâtiments affectés et en effectuant un diagnostic des dommages rencontrés sur ces derniers ;
 - B. Déterminer les autres causes possibles de l'effondrement des *Takienta* ;
 - C. Rencontrer les communautés locales affectées sur le site et déterminer l'étendue des pertes matérielles et les impacts de la pluie sur ces communautés, notamment en ce qui concerne les éventuels dommages causés sur le patrimoine immatériel (pratiques culturelles et cultuelles, etc.) ;
 - D. En consultation avec les communautés locales, documenter les mesures de restauration (immédiates et à plus long terme) nécessaires pour réhabiliter le site et répondre aux besoins de ces communautés ;
 - E. En consultation avec les communautés locales, mettre en place un calendrier provisoire pour la réhabilitation (immédiate et à plus long terme) des *Takienta* affectées ;
 - F. Mettre en place une méthodologie de prévention et de gestion des risques afin d'assurer la mise en sécurité des bâtiments et de réduire les risques d'effondrements ultérieurs ;
 - G. Evaluer l'impact général des dégâts sur le plan culturel en tenant compte de toutes les autres conventions de la culture.
3. Organiser une réunion de synthèse avec les autorités compétentes de l'État partie et les organisations des Nations Unies concernées pour convenir des mesures d'urgence et d'assistance à fournir aux communautés touchées, ainsi que des actions nécessaires pour réhabiliter les dommages causés sur les *Takienta*.

4. Evaluer le plan de gestion élaboré en 2016 afin d'identifier les éventuelles lacunes et de formuler des recommandations notamment pour l'intégration d'un plan de gestion des risques.
5. Evaluer l'impact des dommages constatés sur le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine mobilier (objets culturels).

Livrables

Un rapport de mission comprenant :

- Un rapport détaillé sur les dommages causés sur les Takienta (ampleur et types des dommages, nombre et localisation des bâtiments affectés) et sur l'état de conservation du site ;
- Un rapport sur l'impact des dommages sur les Takienta et sur les communautés locales ;
- Un plan d'intervention d'urgence avec un calendrier de travail détaillé ;
- Une estimation des travaux (immédiats et futurs) à entreprendre en collaboration avec les autorités locales et les communautés ;
- Une méthodologie de prévention des risques ;
- Un compte rendu de la réunion de synthèse ;
- Une évaluation du plan de conservation et de gestion 2016-2026.

Annexe 2 – Equipe de la mission

Experts internationaux

- Mme Ishanlosen Odiaua, Architecte/Consultante (chef de mission, représentante du Centre du patrimoine mondial) ;
- Mme Dominique Sewane, Expert-Consultant au WHC (World Heritage) et au ICH (Intangible Cultural Heritage, Anthropologue spécialiste des rituels et cérémonies ayant lieu au Koutammakou ;
- M. Franck Ogou, Spécialiste en gestion du patrimoine culturel, représentant de l'Ecole du patrimoine africain, Bénin

Experts nationaux

- Mme Badjoumbayena Tidjougouna, Archéologue (Directrice du patrimoine culturel/ Représentante du Ministère en charge de la Culture)
- M. Abalo Yolou, Architecte, Directeur général du Centre de construction et de logement (CCL)
- M. Nayondjoua Djanguenane, Expert en patrimoine culturel, membre de la Commission nationale du patrimoine culturel, ex-directeur du patrimoine culturel
- M. Banléman Kombate, photographe professionnel

Annexe 3 – Programme de la mission

19 octobre 2018	
Entre 16H et 19H	Arrivée des Experts de l'UNESCO
	Accueil et installation des Experts
20 octobre 2018 – Lomé + Koutammakou	
Matin	Débriefing des travaux et mise au point
Après-midi	Départ pour KOUTAMMAKOU
	Arrivée et installation
	Accueil de la mission par les gestionnaires du Site, le représentant des communautés locales et le comité de gestion
21 octobre 2018 – Koutammakou	
Matin	Rencontre avec les notables de Koutammakou (chefs cantons, intellectuels)
	Visite d'évaluation de dégâts
Après-midi	Rencontre avec des représentants des communautés locales
22 octobre 2018 – Koutammakou + Lomé	
Matin	Rencontre avec le Préfet de la Keran a Kanté
	Départ pour Lomé
Soiree	Arrivée à Lomé
23 octobre 2018 – Lomé	
Matin	Rencontre avec le Ministre Guy Madjé LORENZO et M. Ydo Yao, le directeur du bureau Régional de l'UNESCO Présentation du compte rendu et des premières conclusions de la mission
Après-midi	Réunion avec la direction de la météorologie
	Séance de travail et finalisation de rapports d'évaluation sur le site
24 octobre 2018	
Matin	Finalisation du compte rendu
	Fin de mission et départ des experts de l'UNESCO

Annexe 4 : Personnes rencontrées

M. Guy Lorenzo	Ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique	Guy.lorenzo@gouv.tg +228 22 21 29 33 +228 22 22 21 80
M. Yao Ido	Directeur du Bureau régional multisectorielle de l'UNESCO à Abuja	
M. Yawo Soncy	représentant de la Commission nationale pour l'Unesco à Lomé	
M. Douti N'Sarma Mabiba	Préfet de la Keran	
M. Sanda-Nabede	Responsable du Musée national	+228 90 03 65 56
M. Cyprien N'Poh Labounamah Natta	Conservateur du site de Koutammakou	+ 228 91 12 48 03 cyprien.natta@gmail.com

Direction générale de la météorologie nationale

M. Abalo Affo-Dogo	Directeur synoptique	affodogoabalo@yahoo.fr +228 90 03 38 96
Mme Kokou Ega	Chef, admin + finance	kokouega@yahoo.fr +228 90 75 87 92
M. Abla Agboto	Chef, Division de Prévision	ablaagb@yahoo.fr +228 91 97 56 41
Mme. Agnessa Tadouna	Prévisionniste	Tadness113@gmail.com +228 98 78 37 59
M. M'poh N'koyi	Chef Division climatologie et gestionnaire de la base de données	felixmpoh@gmail.com +228 91 92 65 61
M. Matomatcho Palanga	Chef Division	Palanga2000@hotmail.com +228 92 64 50 33

Annexe 5 : Liste de présence réunion a Nadoba – Matin du 21 octobre 2018

NADoba le 21/10/2018

MISSION D'URGENCE DU CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL
KOUTAMMAKOU (MISSION UNESCO): PRESENCES COMMUNAUTE.

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE/FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
01	TCHARLOU K. David	SG Adjoint du comité	90-933866	
02	KPAKOU Bakoukalébé	de Gestion du site		
03	N'SENE Simone	Etudiant chercheur	90830814	
04	TIMALAGOU N'Poh	Conturière	98076720	
05	N'DAH Al. Lapoli	port de la BCK.	90734274	
06	THERAC A. Emmanuel	Trésorier BCK	90982389	
07	Bi Yori Kpakou	Coiffeur	98941754	
08	N'KOU N. Bayankpey	Chef village	931480097	
09	GNAKPA H. Kouléba	Personne Ressource	90007059	
10	N'PAKI K. Mathieu	Personne Ressource	93517970	
11	KASSEKA N'icha Gilbert	Membre du CLASH	90486652	
12	SIMBIA N'KOU	MENSURIER	9038676/9915733	
13	NATA KOUAGOU N'Dah	Enseignant	98-280399	
14	VEBETTI Pierre	Cultivateur	92692475	
15	Kpakou Gilbert			
16	N'TANKA Sylvain		98587332	
17	BOINI Bakoma		99-79-74-32	
18	TAYITA Fanafa	Cultivateur	99119754	
19	TCHAFANKOU Basile	Cultivateur	90926546	
20	DIABOLI N'Kou	Cultivateur	97619889	
21	NATTA Ama	Enseignante volont	99488781	
22	NITCHA Jean	Cultivateur		
23	BOUKODA N'itihore	Cultivateur	-96-9645-59	
24	N'KOU FLORENCE	Ménagère	97-75-1580	
25	N'DAH Julie	Ménagère		
26	N'DAH Marie	Ménagère		

MBETTI pierre	cultivateur		ST
GBARE Méhiza	Secrétaire SCPK	90466146	ST

Annexe 6 : Liste de présence réunion a Nadoba – PM du 21 octobre 2018

NADoba le 21/10/2018

MISSION D'URGENCE DU CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL
KOUTAMMAKOU (MISSION UNESCO): PRESENCES COMMUNAUTE.

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE/FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
01	TCHAMLOU K. David	SG Adjoint du comité	90-933866	
02	KPAKOU Bakoukalébé	de Gestion du site	90830814	
03	N'SENE Simone	Etudiant chercheur	98076720	
04	TIMALAGOU N'Poh	Conturière	90734274	
05	N'DAH Al. Lapoli	port de la BCK- Trésorier BCK	90982989	
06	TCHERAO A. Emmanuel	Coffreur	98941754	
07	Bi.Yori Kpakou	Chef village	931480097	
08	N'KOUENI Bayankpey	Personne Ressource	90007059	
09	GNANAKH Koukolela	Personne Ressource	93517970	
10	N'PAKI K. Mathieu	—	90486652	
11	KASSEKA N'Tcha Gilbert	Membre du CLASK	903867619915739	
12	SIMBIA N'KOUENI	MENSHURI	98-280399	
13	NATA KOUAGOU N'Dah	Enseignant	92692475	
14	VEBETTI Pierre	Cultivateur	—	
15	Kpakou Gilbert	—	98587332	
16	N'TANKA Sylvain	—	99-79-74-32	
17	BOINI Bakoma	—	99119754	
18	TAYITA Fanafa	Cultivateur	90326546	
19	TCHAFANKOU Bassirou	Cultivateur	97619889	
20	DYABDITI N'Koué	Cultivateur	99488781	
21	NATTA Ama	Enseignante volont	—	
22	NITCHA Jean	Cultivateur	—	
23	BOLIKODA Mitihore	Cultivateur	—	
24	N'KOUÉ FLORENCE	Ménagère	97-751580	
25	N'DAH Julie	Ménagère	—	
26	N'DAH Marie	Ménagère	—	

27	N'GNE KPAKOU	chef village	90000660	NRB
28	TAVIA N'KOUA	menagere	-	-
29	BOINI ABEBA	menagere	-	G
30	Mme TATOUA Deane	menagere	90-70-97-98	SSA
31	Mme SIMPARA Alice	Tricoteuse	90827597	CPYU
32	N'KERE K. Ezekiel	Enseignant-Chercheur	90859403	CPYU
33	N'DATI N'DAH	Enseignant-chercheur	91704602	CPYU
34	KOUFANGOU N'DAH	Membre	98531952	CPYU
35	ICAFANGOU Vicent	chef scout	98035205	CPYU
36	YEMBETTI Satchima	personne ressource	90040194	CPYU
37	Koudele Kpakou	Honorable	90290221	CPYU
38	NATTA N'DOH L.	Conservateur	90115071	CPYU
39	OGON Frank	UNESCO/EDN	+229 97683498	CPYU
40	N'DOH-TCHONI Coline	Prisoniere AU/EPN	93427371	CPYU
41	KPAKOU Ali	TGA/CLGSK	-	CPYU
42	N'DA Kpakou	RAH/CLGSK	91425489	CPYU
43	KOUDETI N'KOUA	Personne ressource	90785034	CPYU
44	IAYOU Kpacakou	Regent chef canton	93148072	CPYU
45	TADOUTE N'Dati	chef village	-	CPYU
46	N'GNAMA Bane	Instituteur	93533519	CPYU
45	KERRA N'KOUA	NADOBA	62265332	CPYU
46	N'BIFFA N'POR	Resp. ONG FAGAD	91658879/98514319	CPYU

Annexe 7 : Compte rendu des réunions avec la communauté et les autorités togolaises

1- Rencontres avec les membres de la communauté

Les experts ont eu deux rencontres avec les membres de la communauté, l'une avec les personnes ressources de la localité et l'autre élargie à toute la communauté.

Après les formalités d'usage, les discussions engagées avec les personnes ressources ont tourné autour de trois points saillants : historique des catastrophes sur le site, actions engagées par le passé et dispositions à prendre à l'avenir pour éviter de tels dégâts.

Sur le 1^{er} point de la discussion, les personnes ressources présentes ont toutes reconnu que cette catastrophe n'est pas la première en référence à ce qui s'était déjà passé en 2008. Déjà à cette période, plusieurs *sikien* se sont écroulés. L'ampleur des dégâts était si considérable que la Fondation Prince Klauss qui avait été sollicitée à l'époque par le conservateur a répondu favorablement par la mise en place d'une subvention qui a permis de reconstruire certaines maisons.

Par rapport aux stratégies adoptées pour remédier à la situation de 2008, les personnes ressources ont dit les efforts consenties par les populations pour préserver leurs habitats même si des problèmes se posent toujours encore à elles. Il s'agit de :

- l'éloignement et l'indisponibilité des matériaux de construction ;
- l'utilisation abusive des herbicides entraînant la fuite des termites vers les Sikien ; ces bestioles rongent le bois et la paille utilisés dans la construction des habitations ;
- l'utilisation des bois d'œuvre et de paille inadaptés ;
- le manque d'allumage de feu dans les Sikien ; ce qui permet aux termites de séjourner facilement dans ces dernières et de ronger le bois et la paille ;
- le changement du mode de vie de la population qui abandonne les maisons traditionnelles au profit des cases rectangulaires ;
- la scolarisation et l'émigration des jeunes qui devraient aider dans la construction et la réhabilitation des Sikien ;
- le coût élevé de la construction de la Takienta (1 000 000 à 2 500 000F CFA environ) décourage la population.

Malgré tout ceci, les personnes ressources sont unanimes que le Takienta ne disparaîtra jamais à Koutammakou. Les habitations traditionnelles servent d'abris aux dieux et aux différentes cérémonies initiatiques et funéraires, car elles représentent la valeur de l'âme des Batammariba.

Pour éviter que de tels dégâts ne se produisent, les personnes ressources ont proposé l'amélioration des techniques de construction des Sikien de manière à ce qu'elles résistent aux intempéries et surtout aux eaux pluviales. Pour cela, il faut exploiter les expériences déjà vécues ailleurs, capitaliser les expériences et l'expertise sur le plan international et compter sur les apports et la collaboration des Batammariba. Le Centre de Construction et de Laboratoire (CCL) peut étudier les matériaux de construction pour rendre plus durable la Takienta.

La rencontre élargie aux communautés a tourné autour des points suivants :

- Présentation de la situation des Sikien par les personnes présentes à la réunion. Pour 95 % de ces dernières, leurs habitations sont, soit tombées en partie soit totalement ; ce qui donne la preuve de l'ampleur de la catastrophe.
- Les dommages causés par la démolition des Sikien :
 - destruction des autels
 - mort des animaux (volaille, caprin)
 - vol des animaux
 - destruction des vivres des greniers
 - profanation des autels
 - dégâts psychologiques
 - destruction des champs
- Proposition et approches de solution :
 - assistance financière pour couper et transporter du bois des lieux de coupes vers les lieux de construction
 - aide financière pour recruter des ouvriers et les maçons
 - appui à la mise en place des pépinières en vue de reboiser les essences végétales entrant dans la construction de la Takienta
 - mise en place d'un cadre de transmission culturelle (centre culturel)
 - promotion du tourisme culturel
 - mise en place d'une radio locale pour la promotion de la culture tammari.

2- Rencontre avec le préfet de la Kéran

La mission a eu une séance de travail avec monsieur le préfet de la Kéran, de retour de la visite du site. Ce dernier a remercié l'UNESCO pour sa sollicitude en vue d'aider à résoudre les problèmes de conservation du Koutammakou après les effondrements des habitats et des maisons rituelles. Le Préfet a prévu une visite du site à la fin des pluies afin de faire le point avec les autorités nationales. Il a déploré le mauvais fonctionnement des comités local, préfectoral et national chargés depuis 2004 de gérer le site. Selon lui, en tant que président du comité préfectoral de gestion du site, il n'a aucune base juridique pour mener ses actions et donc est limité dans ses initiatives surtout que ces différents comités n'ont pas de budget d'actions. Il a plaidé pour la mise en place urgente des aspects juridiques pour faciliter la gestion du site, surtout pour assurer la mise à disposition d'un budget de fonctionnement. Il a exprimé son souhait quant à la validation du nouveau plan de gestion et sa mise à disposition des communautés et des comités de gestion.

3- Rencontre avec le ministre togolais en charge de la culture

La réunion avec M. Guy Madjé Lorenzo, le Ministre chargé de la culture au Togo, a eu lieu en présence de Monsieur Yao IDO, Directeur régional et Représentant du Bureau régional Multisectoriel de l'UNESCO à Abuja (Nigéria), accompagné par M. Soncy, de la Commission nationale pour l'Unesco à Lomé.

La mission a présenté les constats du terrain issus des rencontres avec les communautés et les autorités locales. Elle a insisté sur : la nécessité d'apporter un soutien et de l'assistance à ceux qui ont perdu leurs maisons ; la situation dans laquelle se trouve le site, les problèmes de conservation et de gestion, la nécessité de revoir en profondeur le plan de conservation et de gestion, l'insuffisance des textes qui protègent le site, et l'ensemble des dispositions à prendre pour réparer les dégâts causés par les intempéries. La mission a souligné :

- i. la pression démographique et la pauvreté qui induisent l'exode rural du site ;
- ii. l'importance de la recherche sur l'adaptation de l'architecture batammariba à l'évolution du mode de vie, tout en utilisant le même matériel – la terre – en étroite collaboration avec la population. Le gouvernement pourrait considérer une coopération de recherche en architecture de terre au niveau sous régional (eg. avec le Mali et le Bénin) ;
- iii. le besoin de la participation multidisciplinaire et multi sectorielle pour élaborer et mettre en œuvre des actions de conservation et de gestion sur le site, avec une attention particulière à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit, dans un premier temps, d'impliquer plusieurs compétences – en environnement, architecture, foresterie, architectes, etc. - dans la conservation des attributs du site ;
- iv. La nécessité de : (i) examiner les données météorologiques afin de mieux comprendre les risques posées au site à cet égard ; et (ii) prévoir une coopération avec la direction générale de la météorologie nationale dans la perspective de développer un système de gestion de risque lié à la météo.

Le Directeur régional de l'UNESCO a fait le point sur les préoccupations du bureau régional en matière de coopération pour un développement endogène en créant des industries culturelles en Afrique de l'Ouest. Il a souligné la disposition de l'UNESCO à travailler avec la jeunesse et à aider à la promotion des sites du patrimoine mondial tel que le Koutammakou. Il a invité le Togo à proposer d'autres sites à inscrire, de créer un comité national du patrimoine mondial et de solliciter le fonds de l'UNESCO pour la réalisation de certains projets tel que la réalisation d'une étude sur l'impact de la culture sur le développement national avec des indicateurs mesurables.

Le Ministre a reconnu les bonnes relations entre le Togo et l'UNESCO et a apprécié la célérité avec laquelle l'UNESCO a répondu aux attentes des autorités togolaises. Selon lui, les relations entre le Togo et l'UNESCO ont atteint un nouveau plafond depuis 2015 avec la ratification par le Togo de toutes les conventions culturelles de l'UNESCO.

Le Ministre a informé la mission de l'intégration du volet culturel dans le Plan National de Développement (PND) à partir du plaidoyer qui reconnaît l'importance des industries culturelles et touristiques dans la rentrée des devises, d'où la nécessité des études à mener.

Le Ministre a facilité une rencontre de la mission avec les services de la météorologie nationale à Lomé. Ce rendez-vous lui a permis l'accès aux données pluviométriques dans la région depuis 1938, pour mieux comprendre les tendances et les risques liés à la météorologie dans la zone.

4- Rencontre avec le service national de la météorologie

La série des rencontres a pris fin au service national de la météorologie. Ici les discussions ont porté sur deux axes d'intérêt : la mise à disposition des données météorologiques et le type de collaboration avec le service de conservation du Koutammakou.

Par rapport au premier point, la réponse est positive car il a été décidé de mettre à la disposition des experts les données de la zone. Toutefois, il faut faire remarquer les données dont il s'agit sont celles des zones proches de la localité du bien. Justement face à cette difficulté d'avoir des données précisées localisées sur le bien, l'équipe des experts a souhaité une plus forte collaboration entre le service de météorologique et le conservateur

du site. Le service de la météorologie va désigner un point focal qui sera en contact avec le site afin de mettre à la disposition du conservateur les prévisions et les données.

Annexe 8 : Rapport du Conservateur du site (2 nov 2018)

Cantons	Villages	Nombre total de Sikien	Nombre total des Sikien en statut d'effondrement	Nombre des Sikien partiellement détruits (A)	Nombre des Sikien totalement détruits (B)	Maisons mères	% A	% B
KOUTOUGOU	Koutapa	36	29	21	8	1	58	22
	Litaténi	17	6	1	5	1	6	29
	Koutchatigou	42	16	9	7	1	21	17
	Kouyakougou	18	9	2	7	1	11	39
	Koutougou et environ	24	19	17	2	1	71	8
WARENGO	Bassamba¹	53	45	34	11	2	64	21
	Wartéma	80	36	34	2	1	43	3
	Koutandiégou	37	17	13	4	1	35	11
	Koufitigou	45	16	13	3	3	29	7
	Warengo	60	11	9	2	1	15	3
	Koutagou	36	2	1	1	1	3	3
	Koumagou	36	3	0	3	1	-	8
	Koumontchirigou	26	8	5	3	1	19	12
	Tchitchira Ferme 1	0	0	0	0	0		-
	Liténi	59	11	9	2	1	15	3
	Kouwouangou	53	7	4	3	1	8	6
	Koupatigou	47	11	9	2	1	19	4
	Koutessogou	104	30	25	5	1	24	5
	Koutalo	24	14	11	3	1	46	13
NADOBA	Koukotougou	153	15	12	3	3	8	2
	Koubiati	57	22	11	11	3	19	19
	Kounatipogou	97	9	6	3	3	6	3
	Koukotchiengou	45	18	12	6	0	27	13
	Nantagou	42	18	7	11	1	17	26
	Dapien	129	6	1	5	2	1	4
	Tchitchira Ferme 2	50	9	6	3	0	12	6
NADOBA	Matéma		18	15	3	1		
	Oubiatouba	49	30	15	15	1	31	31
	Koukotchigningou		21	16	5	1		
	Nadoba (Kounawouangou, Koukpatigou)					2		
	Koulangou	48	15	9	6	2		13
	Koussogou	83	6	5	1	2	6	1
	Koussakpangkou	98	58	52	6	0	53	6
	Koukontchigou	112	18	15	3	2	13	3
	Tamiata(Bawouanba)		11	8	3	0		

Cantons	Villages	Nombre total de Sikien	Nombre total des Sikien en statut d'effondrement	Nombre des Sikien partiellement détruits (A)	Nombre des Sikien totalement détruits (B)	Maisons mères	% A	% B
AKPONTE	Kounakogou	13	5	3	2	0	23	15
	Koumatchangou	10	6	4	2	0	40	20
	Koumaagou	5	2	0	2	0	-	40
	Koukpoontchougou	2	2	2	0	0	100	-
	Natiponi	8	5	2	3	0	25	38
	Yakounka	3	3	3	0	0	100	-
	TOTAL	1,801	587	421	166	44	23	9

NB: Données recueillies sur témoignage, un dénombrement général des Sikien" par le service de Conservation est en projet pour décembre 2018

1. En **gras et italiques**, ce sont les villages du clan Dissori dont les jeunes garçons font l'initiation en février 2019
2. *17 maisons mères sur 44 effondrées doivent abriter les rites initiatiques en février 2019
3. *Si on estime la taille moyenne d'une famille à 7 individus; pour 587 maisons en statut d'effondrement on peut donc évaluer le nombre de sinistrés à 4 109 victimes

Annexe 9 : Arrêté N° /MC/CAB du 03 mars 2004 portant composition et attributions du Comité de gestion du Koutammakou

MINISTERE DE LA CULTURE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

CABINET ARRETE N°...Q", /M.C/CAB 03 MAR 2004

portant composition et attributions
du Comité de Gestion du Koutammakou

====*==*==*==*

La Ministre de la Culture

Vu la loi n° 90-24 du 23 novembre 1990 relative à la Protection du Patrimoine Culturel National ;

Vu le décret n° 91-94 du 11 avril 1991, portant organisation de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel ;

Vu le décret n° 2003-229 du 29 juillet 2003 modifié par le décret n° 2003-233/PR du 4 août 2003 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 2003-278/PR du 26 Novembre 2003 portant attributions et organisation du Ministère de la Culture

Vu l'arrêté n° 010/MCJS/CAB du 17 juillet 2003 portant inscription des sites et monuments sur

la Liste Nationale des Biens Culturels ;

Vu l'arrêté n° 024/MC/CAB fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du Koutammakou (Pays Tamberma) ;

Vu les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté détermine la composition et les attributions du Comité de Gestion du Koutammakou

Article 2 : Le Comité de Gestion se compose comme suit :

AI Au niveau National

- Le Ministre de la Culture ou son représentant,
- Le Représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations,
- Le Directeur du Patrimoine Culturel

-Le Directeur de la Promotion touristique,

-Le Responsable du Service de conservation et de promotion du Koutammakou,

-Un Représentant des Tours-Opérateurs.

BI Au niveau préfectoral

-Le Préfet de la Kéran,

-Le Président du Conseil de Préfecture de la Kéran,

-Le Président du Tribunal de Kanté,

-Les Inspecteurs des 1^{er} et 2^{ème} degrés,

-Les Directeurs préfectoraux :

- de l'agriculture,
- de la santé,
- de l'environnement,
- des affaires sociales
- des travaux publics.

C/ Au niveau Local

- Le Chef canton de Koutougou,
- Le Chef canton de Nadoba,
- Le Chef canton de Warango,
- Un Représentant des tradithérapeutes,
- Un Représentant des religions révélées,
- Un Représentant des ONG (AJVDC),
- Une Représentante des Femmes,
- Un Représentant des Jeunes,
- Un Représentant des Associations Culturelles,
- Un Représentant des guides locaux,
- Un Représentant des Comités Villageois de Développement (CVD),
- Une Personne ressource de l'ethnie batammariba.

Article 3 : Le Comité de Gestion est chargé de :

- définir la politique de conservation et de gestion du site et de veiller à son application .
- orienter les activités et les projets dans une perspective de développement endogène et durable du site.
- veiller au suivi de toutes les dispositions qui concourent à la gestion dynamique, participative et transparente du site.

Article 4 : Le Comité de Gestion élit en son sein un bureau de sept (7) membres. La présidence et le secrétariat reviennent de droit au Ministère de la Culture et au Conservateur du site.
Des réunions extraordinaires sont prévues en cas de nécessité.

Article 5 : Le Comité de Gestion se réunit une fois par an en Assemblée Générale sur convocation de son bureau.

Article 6 : Un règlement intérieur déterminera le fonctionnement du Comité de Gestion.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.



D^r Angèle Dola AGUIGAH

Annexe 10 : Arrêté No 15 du mai 2018 portant création du service de conservation et de promotion du Koutammakou (SCPK)



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE
DES SPORTS ET DE LA FORMATION CIVIQUE

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

Lomé, le 17 MAI 2018,

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

ARRETE N° 015 /MCCSFC/CAB/18
Portant création du service de conservation et
de promotion du Koutammakou (SCPK)

Le Ministre de la communication, de la culture, des sports et la formation
civique ;

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n°90-24 du 23 novembre 1990 relative à la protection du patrimoine
culturel national ;

Vu le décret n°2010-173/PR du 15 décembre 2010 relatif à la Commission
nationale du patrimoine culturel ;

Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des
ministres d'État et ministres ;

Vu le décret n°2012-006 du 07 mars 2012 portant organisation des départements
ministériels ;

Vu le décret n° 2015-038/PR du 05 juin 2015 portant nomination du Premier
ministre ;

Vu le décret n°2015-041 du 28 juin 2015 portant composition du gouvernement,
ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n° 124/MC/CAB du 1^{er} octobre 2003 fixant les limites
géographiques et déterminant les composantes du site Koutammakou (Pays
Tamberma) ;

Vu l'arrêté n°037/MCCSFC/CNPC/2017 du 23 mars 2017 portant inscription
des sites et monuments du Togo sur la liste nationale d'inventaire des biens
culturels ;

Vu les nécessités de service ;

26, rue Nangbeto B.P. : Lomé-TOGO

Tél. : (228) 22 22 83 92 / 22 21 08 17 Email : minfocabtg@yahoo.fr

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé un service de conservation et de promotion du Koutammakou (SCPK), site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2004.

Article 2 : Le service de conservation et de promotion du Koutammakou est notamment chargé de :

- la conservation, la sauvegarde, la gestion et la promotion du site ;
- l'inventaire des éléments tangibles et intangibles du site ;
- la perception des droits de visite du site ;
- l'organisation d'activités culturelles et touristiques sur le site ;
- la promotion du site à travers l'organisation et la participation aux festivals, salons, portes ouvertes, etc.

Article 3 : Le service de conservation et de promotion du Koutammakou comprend essentiellement huit (08) postes. Il s'agit des postes de :

- conservation et promotion du site ;
- animation culturelle ;
- comptabilité ;
- perception des droits d'entrée ;
- secrétariat ;
- gestion de la boutique ;
- gardiennage ;
- entretien.

Article 4 : Le Conservateur collabore avec les autorités administratives, locales, coutumières et la société civile en vue de définir les priorités d'action.

Article 5 : les différents partenaires visés à l'article précédent se réunissent deux fois par an à l'initiative du chef de service de conservation et de promotion du Koutammakou.

Article 6 : La Direction du patrimoine culturel définira en collaboration avec le Service de conservation et de promotion du Koutammakou et les services de la préfecture de la Kéran, la périodicité des réunions des parties prenantes.

Article 7 : Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au journal officiel de la République togolaise.

AMPLIATION

CAB/MCCSFC -----02
Ministère de la fonction Publique-02
Ministère des finances -----01
Trésor public -----01
CF -----01
Toutes directions-----42
SCPK-----01
Préfecture de la Kéran -----01
JORT -- -----01
Ts Ministères -----21

Le Ministre,

SIGNE

Guy Madjé LORENZO

Pour ampliations
Le Secrétaire Général,



TINAKA Kossi Wediabalalo

Annexe 11 : Autels d'une vieille takienta de Kounadakoua : aperçu de la dimension spirituelle

La base de la société tammari est le *kounadakoua* (tuer le bœuf ensemble) qui regroupe les *sikien* de frères mariés autour de la *takienta* de leur père ou frère aîné. Cette maison porte le titre de *Vieille Takienta* parce qu'elle possède un autel ou *lecimpo* de mère remontant à la quatrième génération, pôle de l'unité du *kounadakoua*, ainsi que des autels d'ancêtres appartenant au lignage paternel, remontant eux aussi à la quatrième génération. À la mort du père, cette *takienta* est héritée par le fils benjamin. Quant aux autres fils « ils vont construire ailleurs leur maison » à leur mariage, pas nécessairement à proximité : l'éloignement garantit une entente à long terme entre frères. Bien que leurs *sikien* soient bâties sur le même modèle que celle du père, elles sont considérées comme de simples maisons d'habitation : chez elles ne réside pas le vieux *lecimpo* de mère, ni les autels de très anciens ancêtres préservés dans la pièce du bas, appelée *kounamoukou*.

Que les maisons d'un même *kounadakoua* soient ou non éloignées les unes des autres, l'entente des frères se cristallise autour d'un troupeau de bœufs - en réalité de vaches, mais le vocable employé (*fanaafa*) se décline au masculin. Le nom de la pièce du bas – *kounamoukou* – signifie précisément « bœufs réunir ». Là était autrefois gardé le troupeau commun pour la nuit, afin d'éviter les vols. De nos jours, les bœufs ont disparu du Koutammakou, en raison, paraît-il, d'une peste qui les auraient décimés, mais jusque vers 2010, lorsque les dimensions de la *Vieille Takienta* le permettaient, le troupeau était rentré chaque soir dans le *kounamoukou*. Sinon, il était réparti dans les *kounamoukou* des *sikien* des frères mariés.

Le destin de ces bœufs était le suivant : sacrifice sur les autels d'ancêtres lors d'une grande cérémonie tel que le *tibenti* (rituel funéraire célébré à la mort du père), ou compensation matrimoniale après « l'enlèvement » (consenti) d'une épouse. Ils sont aujourd'hui remplacés par des équivalents. En témoigne le troupeau de moutons et cabris gardé dans la pièce du bas et destiné aux diverses cérémonies.

Le mot *kounadakoua*, « tuer le bœuf ensemble » ne peut être plus explicite. L'entente fraternelle se manifeste lors du sacrifice d'un bœuf (ou de tout autre animal) sur les autels d'ancêtres. Le repas partagé avec le père signe l'union des membres d'un *kounadakoua*. Un lien dont la vigueur s'alimente aux pulsations des souffles d'ancêtres, dont les autels reçoivent symboliquement leur part.

Hors d'un *kounadakoua*, point de salut pour un frère isolé. C'est pourquoi un frère marié ne quitte son *kounadakoua* que pour s'incorporer à un autre, ou en former un nouveau. Le départ ne s'effectue pas sans remous. Ainsi, il arrive qu'un groupe de frères fasse connaître sa décision au cours du partage d'un animal cérémoniel, en offrant au père une part de cadet - une patte - au lieu du bas de l'échine auquel il a droit. Il ne dit rien, « ravale l'affront », parfois se laisse dépérir. Ou bien l'un des fils, jeune maître de *takienta* au fort charisme, fonde un nouveau *kounadakoua* avec le soutien de frères dissidents. Départ, là aussi, officialisé lors d'un repas cérémoniel à la *Vieille Takienta*, auquel ils refusent de participer ou quittent avec éclat.

La *kwaba* : « Ceux de mon côté » :

Les *kounadakoua* sont distingués par des noms d'ordre : Aîné, Cadet, Benjamin. Comme ils sont aisément susceptibles d'éclats et refontes, une structure intermédiaire permet d'en

contenir les débordements : la *kwaba*. Le terme *kwaba*, pluriel de *n'kwo*, signifie : *ceux de mon côté* ou descendants d'un même ancêtre appartenant à la quatrième génération. Une *kwaba* regroupe deux à quatre, parfois cinq *kounadakoua*. Elle représente un lignage relativement stable. Un clan de grande dimension peut en compter deux à trois. Elles portent également un nom d'ordre : *kwaba* aînée, cadette, benjamine. En vertu des règles de transmission d'héritage de la *takienta* au benjamin, la vieille maison de la *kwaba* benjamine s'identifie à la vieille maison du *kounadakoua* benjamin. Finalement, elle s'identifie aussi à la *vieille takienta* de l'ensemble du clan, laquelle est toujours reconstruite sur ses fondations, autrefois héritée par le fils benjamin de l'ancêtre fondateur. C'est dans cette dernière *takienta* ou Grande Takienta de clan, qu'est célébré tous les quatre ans le *difwani* des garçons.

Le village présente donc une structure alvéolaire s'élargissant autour d'un point fixe : la *Grande takienta* du clan benjamin. Une fois compris le mouvement de cette structure, il est aisé de se diriger d'un clan à l'autre, d'une *kwaba* ou d'un *kounadakoua* à l'autre. Suis-je dans une Vieille Takienta (de *kwaba* ou de *kounadakoua*) ou dans la « petite » *takienta* d'un frère assimilée à une maison d'habitation ? Coup d'œil au fronton, surmonté de cornes de terre. Trois cornes : une *Vieille Takienta*. Deux : celle d'un fils. Une seule : la veuve de celui-ci ou une sœur célibataire.

Refus d'obtempérer aux ordres d'un père ou d'un frère aîné, abandon de la *Vieille takienta* d'un *kounadakoua*, remise en cause du statut privilégié d'un père ou d'un frère aîné : ces mouvements, susceptibles de menacer l'équilibre de la société *tammari*, contribuent en réalité à la maintenir en éveil, la préservant d'une inertie sociale, conséquence d'abus de pouvoirs imprudemment délégués. Un *kounadakoua*, mouvant et élastique, reflète l'ambivalence d'une société partagée entre la volonté de préserver l'indépendance des « petites » *takienta* et le désir de maintenir la cohésion des « liens de maison » avec la Vieille Takienta. Par leur bouillonnement interne et la souplesse de leurs articulations, les *kounadakoua* assurent la mobilité de la société et sa faculté d'adaptation.

Importance du lecimpo individuel d'une personne

Lorsque l'épouse de l'un des fils du *kounadakoua* est enceinte, c'est à l'*okwoti*, l'« ancien », maître de la *Vieille takienta*, par conséquent le grand-père paternel, d'entreprendre des recherches auprès des devins afin d'identifier les « traces » du mort qui a « désiré » la nouvelle naissance. Par « traces », il faut entendre : son nom secret, la génération à laquelle il appartient (parfois la dixième !), les étapes déterminantes de sa vie, le nom de sa ou ses épouses, la cause de sa mort, le lieu de sa tombe...Même chose pour la défunte de même cimetière qui accompagne le mort dans son « travail » : la formation du futur enfant. De même, une *takienta* ne peut être construite sans les actions conjuguées de l'homme qui pétrit la terre et de la femme qui l'humidifie.

Les recherches de l'*okwoti* ne pourront aboutir si, en allant voir les devins, il n'a pas en tête toutes les « traces » des morts de son clan susceptibles de former un enfant, afin d'être en mesure de poser les « bonnes questions ». De plus, il doit comprendre le langage du bâton du devin, qui nécessite un long apprentissage. Avant d'aller consulter les devins, l'*okwoti* se concerta avec d'autres anciens de son clan, essaya avec eux de se remémorer les noms et les actions des morts dont les souffles résident aussi bien dans les autels de sa propre *takienta*, que dans ceux des autres *vieilles takienta* de *kounadakoua*, de *kwaba*, ou de clan. Insistons sur ce prodigieux savoir généalogique dont est dépositaire un *okwoti*, qu'il tient à

jour dans la fréquentation d'autres *bakwotiba* (pluriel d'*okwoti*). Ce savoir se réfère à une histoire séculaire, voire millénaire, concernant les diverses migrations des Batammariba, transmise au fils le plus doué intellectuellement, en principe le benjamin, héritier de la *vieille takienta* qu'il devra "entretenir", c'est à dire veiller à sa survie en célébrant des sacrifices sur les autels. Dans ce but, son père lui transmet secrètement les "paroles de maison" après qu'il ait été initié au *difwani*. Sans un tel savoir, il ne saurait à son tour identifier à l'aide des devins, les souffles de morts "ressortis vers" les nouveaux-nés.

Les recherches de l'*okwoti* sont marquées par une grande rigueur : plusieurs mois durant, il consulte un grand nombre de devins dans des villages différents, afin de confronter leurs dires. Se tromper sur le nom du mort dont le souffle ressort dans le futur enfant, revient à compromettre son existence : faiblesse de constitution, mort précoce. L'oubli d'un mort, c'est à dire de son nom, prend les dimensions d'une faute. Du savoir de l'*okwoti* validé par le bâton divinatoire, dépend donc la survie de l'enfant ainsi que celle du *kounadakoua* et du clan : le nombre des vivants sera raréfié. C'est afin de pallier à un éventuel oubli que l'*okwoti* entreprend ses recherches «dès la deuxième ou troisième lune» (mois) de grossesse de l'épouse, sinon « le mort pourrait se cacher et un autre prendre sa place ! ».

Les *tinenti* ou « affaires de destin »

Dès la naissance de l'enfant, un autre type de recherches mobilise l'attention de l'*okwoti* : les *tinenti* ou « affaires de destin » données par le mort à l'enfant au moment de l'accouchement. Ils sont symboliquement matérialisés par les nervures de la fine membrane du placenta, incorporée dans une boule terre : la « boule de destin ». Comment interpréter ces signes ? Certes, il est convenu qu'à un enfant de sexe mâle lui sont attribuées des « affaires » de bon cultivateur ou valeureux guerrier, de sexe féminin, la capacité de procréation. Cependant, il est rare qu'un ancêtre, par l'intermédiaire de l'enfant, veuille connaître une vie identique à la précédente. Casse-tête supplémentaire pour l'*okwoti*. Jadis père respecté d'une nombreuse famille, l'ancêtre voudra mener une vie de nomade, de joueur de trompe, de bâtisseur, ou revivre dans le corps d'une femme, et réciproquement : le souffle d'un mort a besoin d'une multiplicité de vies pour épuiser son lot de *tinenti*. A l'origine de l'inversion : une souffrance. Les souffrances endurées par les défunts dans leur vie antérieure constituent un autre genre de savoir, lentement emmagasiné par les *okwoti* qui ont le devoir de ne pas oublier les "malheureux" marqués par les échecs, les offenses, les deuils répétés, afin de favoriser au mieux le destin des enfants en lesquels ils reviennent, et dont le comportement, au prime abord, pourrait surprendre l'entourage.

Les *tinenti* peuvent se « réveiller » dans la jeunesse comme à l'âge mûr. Tels des aiguillons, ils ne laissent pas en paix une personne tant qu'elle ne les a pas réalisés. Les recherches de l'*okwoti* ne sont si longues et si minutieuses qu'en raison d'une crainte partagée par tous les parents : provoquer par leur négligence l'étiollement d'un fils ou d'une fille en les faisant dévier de leur voie. Une personne dont les *tinenti* auront été "empêchées", ressentira un mal-être que nous, Occidentaux, désignons sous le terme de « dépression ».

Cérémonie des bracelets

Lorsque, vers l'âge de 10 à 12 mois, l'enfant se met à pleurer sans raison apparente, ses malaises sont interprétés comme le désir de son ancêtre : la construction du *lecimpo* personnel de l'enfant, où résidera son souffle ou *diyuani*. Ce jour-là, après avoir incorporé au *lecimpo* – autel conique en terre - la « boule de destin » de l'enfant, on lui fait porter des

bracelets d'étain et de cuivre, lisses ou torsadés, de même facture que ceux portés par son ancêtre de son vivant. Les dessins indiquent ses noms de clan et de cimetière : sa carte d'identité.

Un Otammari aime son *lecimpo*. Sa présence le rassure. Représentant son double, il le désigne sous le terme de *n'yuani*, « mon souffle » ou « mon âme ». « Mon *n'yuani* me regarde » : il veille sur moi, me protège. Que son *lecimpo* vienne à être dégradé ou détruit – comme récemment par les dernières pluies - un Otammari sera atteint au plus profond de lui-même. C'est pourquoi, pendant la prime enfance, ce *lecimpo* est protégé à l'intérieur de la *takienta*, hors du regard de l'étranger : d'abord dans l'une des cases de la terrasse, puis dans la pièce du bas. Objet de l'attention constante de la famille, il n'est sorti (c'est à dire reconstruit) à l'extérieur de la *takienta* - sur le promontoire - qu'à l'âge de la maturité, lors d'une cérémonie réunissant tous les membres du *kounadakoua*. Au cours de la vie d'un (une) Otammari, seront célébrés sur son *lecimpo* des sacrifices marquant les grande étapes de sa vie : cabri de la jeunesse, mouton de la maturité, et à sa mort, si on célèbre son *tibenti* (rite funéraire réservé à un ancien), un bœuf. Seront également célébrés des sacrifices à l'occasion de maladies ou d'infortunes diverses.

Le *lecimpo* d'une épouse

Le destin d'un *licimpo* personnel diffère selon qu'il appartient à un homme ou une femme. Si celui d'un homme ne quitte pas la maison de son père, celui d'une femme est destiné à la suivre au domicile du mari. Sous deux conditions : qu'elle ait été dotée, qu'elle ait mis au monde au préalable trois ou quatre enfants dans la *takienta* du mari. Si ces deux conditions sont réunies, le mari est en droit "d'acheter" à ses beaux-parents (en échange d'un nombre important de bétail), le *lecimpo* de son épouse. Le mariage par dot ou « réservation de l'épouse » n'ayant plus cours depuis la fin des années 1980, il est aujourd'hui remplacé par des procédures plus simples. Quel avantage représente le *lecimpo* d'une épouse ? Le fait que les enfants mis ensuite au monde chez le mari, dépendront désormais de lignée d'ancêtres de celui-ci. Cependant, le véritable intérêt reconnu à un *lecimpo* d'épouse se lit à la deuxième génération, lorsque le fils amène dans sa *takienta* le *lecimpo* de sa grand-mère, qu'il « plante » sur le promontoire faisant face à l'entrée. Si la lignée d'ancêtre dont cet autel de mère est porteur est particulièrement ancienne, il dotera la *takienta* d'un prestige comparable à celui d'une grande famille de l'aristocratie.

Les autels de brousse

Les souffles d'ancêtres reposant dans le *kounamounkou* "n'aiment pas le regard de l'étranger". Des vivants, ils ne veulent entendre qu'un son étouffé. Parler d'une voix forte est interdit, siffler, formellement défendu : ce serait imiter la petite flûte qui appelle le souffle d'un mort la nuit de son *tibenti*. Parmi ces autels, les plus intransigeants sont les réceptacles d'esprits de brousse ou *dibo*, avec lesquels un ancêtre a conclu une alliance. Depuis, ces *dibo* sont devenus les alliés de la *takienta*. Des alliés particulièrement irascibles : ils ne souffrent ni éclats de voix, ni bruits de pas, ressentent une lumière vive comme une provocation....Leur vengeance ne se fait pas attendre : maladies, infortunes diverses. Si leur présence est un bienfait pour la *takienta* – ils la protègent des intrus – il est exclu de les irriter en allumant une torche, pire, en photographiant leurs autels au flash. Certains de ces autels de brousse sont construits à l'extérieur, sur le côté sud et mâle de la *takienta*. En eux reposent les esprits d'animaux tués autrefois à la chasse, qui accompagnent le chasseur dans l'au-delà. Femmes et enfants ne doivent pas s'approcher de ces autels particulièrement dangereux.

Annexe 12 : construction d'une takienta : Otammari et Ommari

L'un des traits prégnants de la culture des Batammariba consiste en leur mode de transmission du savoir. En *ditammari*, le mot « savoir » se traduit par *tinanti* qui signifie « paroles ». Ce mot, qui ne connaît pas de singulier, s'applique aussi bien à ce que nous définissons par « pensée », que « récit ». Il se réfère aussi au savoir d'un(e) spécialiste : forgeron, potière, constructeur de grenier, vannier, thérapeute... La formation à ces différentes spécialités exige de « l'aspirant au savoir » ou *dabila* plusieurs années d'apprentissage qui se résument essentiellement à deux mots : « voir », « écouter » avec la plus grande concentration, et se souvenir de la gestuelle spécifique à une spécialité, de telle sorte qu'elle devienne chez lui une seconde nature.

Pour ce qui concerne le savoir afférent à la construction d'une takienta, l'**Ommari** occupe un statut prestigieux. Un clan n'en compte pas plus de un ou deux. Dans le mot Otammari, ou O-tan-ma-ri, le modeste radical *tan* - de *mutetan*, peau fine de la terre - évoque une peau arrosée par une main féminine, à laquelle la main de l'homme imprime une forme. Un nom renvoyant implicitement à plusieurs sens. L'un d'eux peut se traduire ainsi : « Celui qui malaxe la peau fine de la terre pour façonner un contenant épousant son contenu ». Ce « contenant » évoque une jarre façonnée exactement aux dimensions de son contenu, qu'elle protège.

Ajoutons que tous les Batammariba font preuve d'une connaissance approfondie des couches de terrain qu'ils savent immédiatement différencier. Ils construisent et cultivent sur la "peau" de la terre défrichée et alimentée en profondeur par la "peau épaisse" en laquelle suinte une humidité constante. Ces deux « peaux » ne sont pas confondues avec l'argile résistant, exempt de cailloux et de couleur claire tirant sur le blanc, recueilli dans une carrière avec la pointe d'une houe, utilisé par les potières et consommé par les femmes enceintes, différent d'une autre espèce d'argile de teinte rosée, prélevée dans le sol d'un bas-fond, avec lequel sont façonnés les greniers telles de gigantesques poteries, et d'une autre encore, gluante, prélevée sur une termitière, avec laquelle est construit un autel d'ancêtre. Du reste, leurs qualités d'excellents agriculteurs ont toujours été relevées par les observateurs.

Quant à l'**Ommari**, il est comparable à l'architecte auteur des plans d'un futur édifice. Il tient en outre le rôle de maître d'œuvre : il guide les travaux, surveille avec minutie chaque geste des exécutants, reprend l'un d'eux s'il a mal évalué la place d'un trou, par exemple la cavité où sera introduite l'une des poutres de soutien de la terrasse.

Takienta de l'épouse

Un Otammari commande une telle œuvre lorsqu'il est certain qu'une épouse viendra l'habiter. Autrefois, la fiancée « réservée » par son père depuis près de dix ans. Aujourd'hui, la jeune fille « enlevée » avec son consentement. La takienta porte le nom de « takienta de l'épouse », s'il s'agit d'un fils marié, le nom de « takienta mère » s'il s'agit de la Vieille Takienta de *kounadakoua* (segment de lignage) ou de clan. « Je rentre chez ma mère », dit un vieillard en quittant le soir ses amis.

Pendant les quatre à six mois que dure l'édification d'une *takienta*, différents corps de métiers se succèdent, exclusivement masculins. Abatteurs d'arbres au bois dur (caïcedrat) poussant dans la montagne, utilisés comme troncs piliers et poutres (labeur éprouvant),

lanceurs de boules de terre - les petits garçons de la famille -, pétrisseurs superposant les couches circulaires des tours, potiers façonnant les greniers, tresseurs de paille pour leurs toitures. Débutée en novembre, quand la terre, assouplie par les pluies de mai-juin à septembre, est suffisamment ferme sans être durcie par le soleil, la construction se termine vers le mois de février ou de mars, quand culmine la saison sèche.

Au lieu de souligner l'intense participation masculine des travaux, les Batãmmariba ont la courtoisie d'insister sur la collaboration féminine, selon eux, indispensable : « Sans la femme qui va puiser l'eau pour mouiller la terre, sans elle qui dame la terrasse avec un galet, elle qui enduit les murs avec une décoction de néré, comment pourrions-nous construire nos *sikien* ? »

Autrefois – dans les années 1980 – les participants de chaque corporation étaient remerciés par le futur propriétaire - aidé de ses frères - par des repas ponctués de cérémonies, pour lesquels étaient sacrifiés volailles et cabris, et préparée de la bière de mil : occasions de réunions joyeuses et amicales. De nos jours, ils sont rémunérés sous forme monétaire. Le montant varie d'un village à l'autre.

Regarder travailler l'Ommari, 1980

L'aisance de celui qui a droit au titre d'Ommari en se livrant au tracé des fondations a de quoi surprendre.

Un groupe entourait cet Ommari, qui avait choisi le futur emplacement de la *takienta* avec l'assentiment du Maître de Terre qui, au préalable, avait organisé une cérémonie : une aire dégagée, légèrement pentue, favorisant l'écoulement des eaux. Sur le côté ; un entassement de la terre mêlée de cailloux retournée par les hommes et mouillée par les femmes de la famille et du voisinage. Elles continuaient à l'humidifier en l'aspergeant de l'eau qu'elles étaient allées puiser dans de hautes jarres.

A l'aide d'une poignée de terre, dont il laissait échapper des filaments, l'Ommari a dessiné rapidement de grands cercles de différentes dimensions, en commençant par celui du centre. Puis il a jeté de grosses mottes de terre hâtivement pétries le long des contours tracés sur le sol. L'opération n'a pas duré plus de quelques minutes.

Les cercles figuraient les fondations de la future *takienta*. D'un coup d'oeil, il avait évalué les proportions adéquates. Elles varient selon qu'il s'agit d'une *takienta* de veuve ou de célibataire, d'un jeune maître de *takienta*, d'une « Vieille *Takienta* » renouvelée (toutes les quatre générations).

Au milieu, étaient indiquées les fondations de la tour centrale, de part et d'autre, celles des tours de support des greniers - féminin au nord, masculin au sud - sur le devant, la large tour du vestibule orientée à l'ouest, à l'arrière, les deux étroits cercles pour les tours de support maintenant le mur de l'est : une *takienta* se présente comme une enceinte de tours reliées par des pans de mur.

Si, extérieurement, l'aspect d'une *takienta* semble identique d'un village ou d'un canton à l'autre, il présente néanmoins des différences sensibles. Ainsi, les *sikien* du canton de Koutoukou, sur la montagne, ou celles, plus marquées encore, du côté du Bénin, sont très différentes les unes autres, à l'intérieur comme à l'extérieur. Au cours de l'histoire, les images d'archives rendent compte d'une importante évolution architecturale. Dans les années 1950, l'aspect était généralement plus massif (surtout du côté du Bénin), le nombre des tours pouvait atteindre le chiffre de 18. Elles avaient l'apparence de véritable

forteresses : leurs habitants ont toujours repoussé avec succès leurs agresseurs. Depuis, elles se sont peu à peu allégées.

Annexe 13 : Le rituel funéraire du *tibenti* à la vieille *takienta* d'un *kounadakoua*

Le rituel funéraire du *tibenti* est célébré à la mort d'un « père » ou d'une « mère » âgés. Il a lieu à l'intérieur et aux abords de sa *takienta*, qui est également la *Vieille Takienta* d'un *koudakoua* (segment de lignage). Selon le sexe et le statut du défunt, il comporte des variantes, mais le message est le même : il se réfère au sens que donnent les Batammariba à la vie et à la mort - questions universelles. Un sens difficile à décrypter, que je n'ai fait qu'effleurer au cours de séjours renouvelés pendant plus de dix ans. Le *Souffle du mort*, ouvrage de quelque six cent pages, est loin d'en avoir sondé la profondeur. Je m'interroge encore sur ce que signifient certains gestes accomplis par les acteurs du drame, responsables du rite. Ils portent le nom de Vrais Hommes, parce qu'ils ont eu le courage d'affronter des dangers mortels. Eux seuls ont la « force » d'accompagner l'ancien pendant les derniers instants de sa vie, recueillant son dernier souffle. Eux seuls conduisent la cérémonie nocturne à laquelle assistent tous les membres du clan, à l'exception des jeunes enfants. Les *bakwotiba* disent que chacun doit comprendre la cérémonie « par ses propres forces ». Un Otammari peut espérer saisir à de rares moments un « lien » entre tel geste ou telle parole, avec d'autres, similaires, se produisant pendant un *difwani* ou un *dikuntri* (rites de la jeunesse), ou de la vie quotidienne. Il le dit de « manière détournée » dans un chant, ou une parabole. La vision qu'en aura un jeune s'éloignera de celle d'un vieux, ou non. Une transmission du savoir qui tranche avec celle de l'Occident.

Lors du *tibenti* célébré pour un « père », et pour lui seul, le Vrai Moment de la cérémonie est désigné sous le terme « Appel du nom du mort dans un fin chuintement ». Dans le silence absolu observé par l'assemblée – un silence qui peut durer plusieurs minutes, parfois une heure - un homme dont on préserve l'anonymat, à peine visible dans l'obscurité, se glisse sur la terrasse et appelle de façon inaudible le mort par son vrai nom, tenu secret. De la sorte, il engage le souffle du mort à « se redresser ». Il réveille son désir de combattre à nouveau l'adversité et de connaître les joies et malheurs inhérents à une existence humaine, en favorisant la naissance d'un nouvel enfant. L'Appel est aussitôt relayé par les trompes, flûtes et battements des lourds tambours *fabenfé*. Résonnant aussi lors du *difwani* (initiation des jeunes garçons), ces tambours donnent leur nom à la cérémonie. C'est alors que débutent les danses et joutes de chant de la jeunesse à l'arrière de la *takienta* et que se nouent des idylles. Heures d'intense joie : on « danse pour le mort », pour son plaisir. Quatre jours plus tard, a lieu « le jour de la bière de mort » devant la *takienta*. Les fils n'auront jamais fini d'enterrer leur père ou mère. La cérémonie se reproduit dix, vingt ou trente ans plus tard, plus ou moins à l'identique (le coût est élevé : grande quantité de bière de mil et de bétail sacrifié). Le nom du mort sera régulièrement invoqué au cours des cérémonies familiales. « Personne ne meurt qui n'est oublié » : tel pourrait être l'un des sens de la cérémonie.

Annexe 14 : Photos de la mission

1. Dommages



Poutres et piliers du bois exposés suite à l'effondrement des murs en terre, octobre 2018

©UNESCO/Banlémán Kombaté



Vu d'un ensemble démontrant une *takienta* partiellement effondrée, novembre 2018

©UNESCO/Banlémán Kombaté



Vue d'un ensemble démontrant l'évolution de l'habitat Batammariba, *takienta* et bâtiments rectangulaires, nov 2018
©UNESCO/Banléman Kombaté



Takienta partiellement effondrée – notons le tuyau en tôle insérée dans la dalle, octobre 2018
©UNESCO/Banléman Kombaté



Mur de *takienta* effondré au bas de colline, octobre 2018
©UNESCO/Ishanlosen Odiaua



Takienta partiellement effondrée à Bassamba, octobre 2018
©UNESCO/Banléman Kombaté



Takienta partiellement effondrée à Bassamba, octobre 2018
©UNESCO/Banléman Kombaté



Takienta de l'UNESCO partiellement effondree a Bassamba, octobre 2018
©UNESCO/Banléman Kombaté



Takienta partiellement effondrée à Bassamba, octobre 2018
©UNESCO/Ishanlosen Odiaua



Effet de l'érosion hydrique dans un champ de Bassamba, octobre 2018
©UNESCO/Ishanlosen Odiaua



Enduit de ciment sur un mur de takienta qui se trouve au bas de colline à Bassamba, octobre 2018
©UNESCO/Ishanlosen Odiaua

2. Travaux de construction en cours, novembre 2018



©UNESCO/Banléman Kombaté



©UNESCO/Banléman Kombaté



©UNESCO/Banléman Kombaté



©UNESCO/Banléman Kombaté



©UNESCO/Banlémán Kombaté



©UNESCO/Banlémán Kombaté



©UNESCO/Banlémán Kombaté



©UNESCO/Banlémán Kombaté



©UNESCO/Banlémán Kombaté